

# MEMORIAL

Journal Officiel  
du Grand-Duché de  
Luxembourg



# MEMORIAL

Amtsblatt  
des Großherzogtums  
Luxemburg

## RECUEIL DES SOCIÉTÉS ET ASSOCIATIONS

Le présent recueil contient les publications prévues par la loi modifiée du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales et par la loi modifiée du 21 avril 1928 sur les associations et les fondations sans but lucratif.

C — N° 2574

23 septembre 2014

### SOMMAIRE

AltaFund Invest II S.à r.l. ....	123517	QFI Luxembourg S.à r.l. ....	123514
Ashpro S.A. ....	123519	Real Fun Games S.à r.l. ....	123552
Dafofin Five S.A. ....	123547	SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpol- linger » S.à r.l. ....	123510
Ejuli ....	123516	SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlau- ben" S. a r.l. ....	123507
Electro-Stugalux S.A. ....	123516	Smart Business Investments S.A. ....	123537
Equinocse Sàrl ....	123516	Smile Invest Participations S.A. ....	123507
E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l. .....	123516	SMTC S.A. ....	123506
Exolux S.à r.l. ....	123550	Société de la Bourse de Luxembourg ...	123507
Fox Shipping S.A. ....	123508	Socobail S.A. ....	123511
Fruitexpress S.A. ....	123515	Socobail S.A. ....	123511
GEWATEC Luxembourg S.A. ....	123515	Socofigest Investment ....	123511
GSI Holding S.A. ....	123515	SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l. ....	123509
Ideovitra S.A. ....	123531	Son Segui S.à r.l. ....	123507
MEIF Germany Two S.à r.l. ....	123552	SRDI (Société de recherche et de dévelop- pement par informatique) ....	123506
Mendelsohn Corporation S.à r.l. ....	123524	STATSnet Holding S.à r.l. ....	123508
Netcom 2000 Group S.A. ....	123531	STATSnet Nightlife S.à r.l. ....	123509
Nuova Mokas S.à r.l. ....	123513	STK Metall S.à r.l. ....	123508
Pacific Drilling Manpower S.à r.l. ....	123506	St Mark S.à r.l. ....	123510
Pacific Drillship Sàrl ....	123512	SVM Finance Luxembourg 1 ....	123506
Pacific Santa Ana S.à r.l. ....	123509	TeamSystem HoldCo S.à r.l. ....	123510
Parhold S.A. ....	123514	Thojepa S.A. ....	123509
Parlour Products Holdings (Lux) S.à r.l. .....	123547	Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l. ....	123511
Parros S.A. ....	123513	TLI S.A. ....	123512
PhB Participations S.à r.l. ....	123512	Toms Wood S.A. ....	123508
Polytech Finance S.A. ....	123514	Topsi 1 S.à r.l. ....	123508
Polytech Finance S.A. ....	123509	Topsi 2 S.à r.l. ....	123508
Porto Conte S.A. ....	123513	Tor S.A. ....	123523
Poshe S.à r.l. ....	123513	TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l. ....	123512
Presidential Properties K3 S.à r.l. ....	123514	Tullamore S.à r.l. ....	123510
Purity S.à r.l. ....	123514		
Qarlbo Associates S.A. ....	123513		

**Pacific Drilling Manpower S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 164.705.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103417/9.

(140122274) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**SRDI (Société de recherche et de développement par informatique), Société Anonyme.**

Siège social: L-8210 Mamer, 90, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 100.819.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014107968/10.

(140129047) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**SMTC S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2227 Luxembourg, 18, avenue de la Porte-Neuve.  
R.C.S. Luxembourg B 49.896.

Il résulte du procès-verbal du Conseil d'Administration de la société qui s'est tenue au siège social le 2 juillet 2014 que le Conseil a pris entre autres la résolution suivante:

*Première résolution:*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, employé privé, né à Lobbes (Belgique), le 18.08.1975 et demeurant professionnellement au 30 Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2017.

Référence de publication: 2014107954/17.

(140129010) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**SVM Finance Luxembourg 1, Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 78.563.513,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 162.145.

*Extrait des résolutions du conseil de gérance*

En date du 13 juin 2014, le conseil de gérance a décidé de transférer le siège social de la Société du 13-15, avenue de la Liberté, L-2453 Luxembourg au 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg, et ce avec effet au 13 juin 2014.

Nous vous prions également de bien vouloir prendre note du changement d'adresse des gérants B suivants:

Cristina Lara, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Hille-Paul Schut, 6, rue Eugène Ruppert, L-2453 Luxembourg

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

Sophie Zintzen

*Mandataire*

Référence de publication: 2014107976/18.

(140128724) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Smile Invest Participations S.A., Société Anonyme Soparfi.**

Siège social: L-4240 Esch-sur-Alzette, 36, rue Emile Mayrisch.

R.C.S. Luxembourg B 72.052.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature  
Un mandataire

Référence de publication: 2014107953/11.

(140128500) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**SIGNA R.E.C.P. Development "Tuchlauben" S. a r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.

R.C.S. Luxembourg B 141.587.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.  
Signature

Référence de publication: 2014107950/11.

(140128771) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Société de la Bourse de Luxembourg, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 35A, boulevard Joseph II.

R.C.S. Luxembourg B 6.222.

Le Bilan au 31 décembre 2013 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 22 juillet 2014.

MAURICE BAUER  
Secrétaire Général

Référence de publication: 2014107955/12.

(140128165) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Son Segui S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1466 Luxembourg, 12, rue Jean Engling.

R.C.S. Luxembourg B 186.911.

Par contrat de cession de parts sociales du 20 mai 2014, il a été convenu que:

Monsieur Fabien PICTET, détenant 50% (cinquante pour cent) des parts sociales de la Société, soit 50 (cinquante) parts sociales,

a cédé:

25 (vingt-cinq) parts sociales, soit 25% (vingt-cinq pour cent) des parts sociales de la Société, à Monsieur Sacha PICTET, gérant d'un fonds d'investissement, né le 28 février 1985 à Genève (Suisse), demeurant à Shchorsa 32b, apt. 236, 01133 Kiev (Ukraine).

Il résulte du contrat de cession de parts sociales précité que la répartition du capital est la suivante:

- 25 parts sociales, soit 25% des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Fabien PICTET, pré-mentionné;
- 25 parts sociales, soit 25% des parts sociales de la Société, sont détenues par Monsieur Sacha PICTET, pré-mentionné;
- 25 parts sociales, soit 25% des parts sociales de la Société, sont détenues par Mademoiselle Lara PICTET,
- 25 parts sociales, soit 25% des parts sociales de la Société, sont détenues par Mademoiselle Chloé PICTET.

Luxembourg, le 23 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107964/20.

(140129222) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**STK Metall S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-6947 Niederanven, 3, Zone Industrielle Bombicht.  
R.C.S. Luxembourg B 19.976.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107974/10.

(140128471) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Toms Wood S.A., Société Anonyme,  
(anc. Fox Shipping S.A.).**

Siège social: L-6617 Wasserbillig, 92, route d'Echternach.  
R.C.S. Luxembourg B 152.561.

Les comptes annuels au 30 septembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014107984/10.

(140128580) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Topsi 1 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 118.508.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
Gérant

Référence de publication: 2014107987/11.

(140128397) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Topsi 2 S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1940 Luxembourg, 282, route de Longwy.  
R.C.S. Luxembourg B 119.928.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Eddy Perrier  
Gérant

Référence de publication: 2014107988/11.

(140128396) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**STATSnet Holding S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 218.900,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.  
R.C.S. Luxembourg B 158.240.

Suite aux résolutions du gérant unique prises le 6 février 2014, il a été décidé:  
- de transférer le siège social de la Société du 32, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107972/12.

(140128615) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Pacific Santa Ana S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.

R.C.S. Luxembourg B 167.700.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103421/9.

(140122273) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Polytech Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 41.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2011 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103453/9.

(140121820) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**SOF European Hotel Co-Invest Holdings, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 30.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 108.776.

Les comptes annuels au 30 juin 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107961/10.

(140129005) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Thojepa S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8308 Capellen, 89, rue Pafebruch.

R.C.S. Luxembourg B 138.440.

Les comptes annuels au 31/12/2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg.

EASIT SA

Signature

Référence de publication: 2014108001/12.

(140128712) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**STATSnet Nightlife S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 25.000,00.**

Siège social: L-1140 Luxembourg, 49, route d'Arlon.

R.C.S. Luxembourg B 161.023.

Suite aux résolutions du gérant unique prises le 6 février 2014, il a été décidé:

- de transférer le siège social de la Société du 32, Boulevard Royal L-2449 Luxembourg au 49, route d'Arlon L-1140 Luxembourg avec effet au 13 décembre 2013.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107973/12.

(140128674) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**St Mark S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2540 Luxembourg, 15, rue Edward Steichen.  
R.C.S. Luxembourg B 133.713.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107970/9.

(140128944) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**SIGNA R.E.C.P. Development « Oberpollinger » S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1736 Senningerberg, 5, Heienhaff.  
R.C.S. Luxembourg B 167.911.

Der Jahresabschluss vom 31.12.2013 wurde beim Handels- und Gesellschaftsregister von Luxemburg hinterlegt.  
Zwecks Veröffentlichung im Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Compliance Partners S.A.

Signature

Référence de publication: 2014107951/11.

(140128376) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Tullamore S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 135.000,00.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 28, boulevard Royal.  
R.C.S. Luxembourg B 121.002.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Luxembourg, le 7 juillet 2014.

Référence de publication: 2014107990/10.

(140128516) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**TeamSystem HoldCo S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 3.667.186,00.**

Siège social: L-2557 Luxembourg, 7A, rue Robert Stümper.  
R.C.S. Luxembourg B 154.473.

**EXTRAIT**

Par contrat de cession de parts sociales du 10 juillet 2014, l'associé de la Société, Rowan Nominees Limited, a transféré les parts sociales qu'il détenait dans la Société de la manière suivante:

- 195,555 parts sociales ordinaires de classe A
- 195,555 parts sociales ordinaires de classe B
- 195,556 parts sociales ordinaires de classe C
- 195,559 parts sociales ordinaires de classe D
- 195,559 parts sociales ordinaires de classe E
- 195,559 parts sociales ordinaires de classe F
- 195,560 parts sociales ordinaires de classe G
- 195,560 parts sociales ordinaires de classe H
- 195,560 parts sociales ordinaires de classe I
- 195,561 parts sociales ordinaires de classe J

à HgCapital 6 Nominees Limited, une société ayant son siège social au 2, More London Riverside, SE1 2AP Londres, Royaume-Uni et immatriculée sous le numéro 9092951.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014107979/24.

(140128870) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

**Socobail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2014.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014107957/11.

(140128840) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Socobail S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 3, rue Guillaume Kroll.  
R.C.S. Luxembourg B 110.840.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 10 juin 2013.  
SG AUDIT SARL

Référence de publication: 2014107958/11.

(140128841) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Socofigest Investment, Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 1, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 72.043.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

PRIVATE INVESTMENT TRUST SARL  
Signature

Référence de publication: 2014107959/11.

(140128831) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 100.000,00.**

Siège social: L-1855 Luxembourg, 46A, avenue J.F. Kennedy.  
R.C.S. Luxembourg B 134.043.

En date du 18 juillet 2014, les Associés de la Société ont pris les décisions suivantes:

- Démission de Patrick Burns Dorsey, du poste de gérant A de la Société avec effet au 30 mai 2014;
- Démission de James N. Fernandez, du poste de gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014;
- Nomination de Leigh Marie Harlan, née le 26 mai 1976 à South Carolina, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, au poste de gérant A de la Société avec effet au 30 mai 2014 et pour une durée indéterminée;
- Nomination de Ralph Nicoletti, né le 12 janvier 1958 à New Jersey, Etats-Unis d'Amérique, et ayant pour adresse professionnelle le 727 Fifth Avenue, New York, NY 10022, Etats-Unis d'Amérique, au poste de gérant A de la Société avec effet au 30 juin 2014 et pour une durée indéterminée.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Tiffany & Co. Luxembourg S.à r.l.  
Manacor (Luxembourg) S.A.  
Mandataire

Référence de publication: 2014107982/21.

(140128166) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**Pacific Drillship Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1610 Luxembourg, 8-10, avenue de la Gare.  
R.C.S. Luxembourg B 162.253.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103418/9.

(140122268) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**PhB Participations S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1145 Luxembourg, 51, rue des Aubépines.  
R.C.S. Luxembourg B 174.888.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la Société  
Un mandataire*

Référence de publication: 2014103432/11.

(140122026) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**TLI S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1840 Luxembourg, 28, boulevard Joseph II.  
R.C.S. Luxembourg B 69.090.

Par la présente, nous vous prions de bien vouloir accepter la démission de FIDUO, (anciennement «Mazars»), immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B56248, aux fonctions de commissaire de votre société, TLI S.A., société immatriculée au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B69090.

Luxembourg, le 31 octobre 2013.

Philippe SLENDZAK  
*Administrateur-délégué*

Référence de publication: 2014108005/14.

(140129014) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---

**TPG Capital - Luxembourg, S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 5C, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 119.667.

*Extrait des résolutions de l'associé unique de la Société du 11 Février 2014*

Au 11 Février 2014, l'associé unique a pris la résolution suivante:

- Reconnaître la démission de Willie Houston, né le 17 Juin 1980, à Jackson, Mississippi, Etats-Unis d'Amérique, ayant comme adresse professionnelle 301. Commerce Street, 76102, Forth Worth, Etats-Unis d'Amérique en tant que gérant de la Société avec effet le 3 Février 2014.

Depuis cette date, le conseil de gérance de la Société est désormais composé des personnes suivantes:

- Pedro Fernandes das Neves (gérant)
- Jerome Vascellaro (gérant)

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 11 Février 2014.

TPG International, LLC  
Signature

Référence de publication: 2014108009/20.

(140128814) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 23 juillet 2014.

---



**Parros S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 129.677.

Le Bilan au 31 décembre 2012 a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.  
Référence de publication: 2014103442/9.  
(140122850) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Poshe S.à.r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-3676 Kayl, 12, rue de Schifflange.  
R.C.S. Luxembourg B 118.392.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103455/10.

(140122407) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Porto Conte S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.  
R.C.S. Luxembourg B 167.083.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014103433/11.

(140122530) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Qarlbo Associates S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1449 Luxembourg, 18, rue de l'Eau.  
R.C.S. Luxembourg B 67.935.

*Dépôt rectificatif du 11 juillet 2014 L140118938*

Le bilan et l'annexe au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

*Un mandataire*

Référence de publication: 2014103463/12.

(140122811) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Nuova Mokas S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1660 Luxembourg, 4, rue Grand-rue.  
R.C.S. Luxembourg B 185.086.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 06.05.2014.

Paul DECKER

*Le Notaire*

Référence de publication: 2014103398/12.

(140121563) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Polytech Finance S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8070 Bertrange, 10B, rue des Mérovingiens.

R.C.S. Luxembourg B 41.699.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014103452/9.

(140121819) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Purity S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2138 Luxembourg, 24, rue Saint Mathieu.

R.C.S. Luxembourg B 166.101.

Les comptes annuels au 31 décembre 2012 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signature.

Référence de publication: 2014103460/10.

(140122723) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Presidential Properties K3 S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1313 Luxembourg, 2A, rue des Capucins.

R.C.S. Luxembourg B 122.642.

Statuts coordonnés déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 14 juillet 2014.

POUR COPIE CONFORME

Référence de publication: 2014103435/11.

(140121387) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Parhold S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2340 Luxembourg, 8, rue Philippe II.

R.C.S. Luxembourg B 152.415.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014103441/11.

(140122528) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**QFI Luxembourg S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1931 Luxembourg, 13-15, avenue de la Liberté.

R.C.S. Luxembourg B 168.445.

Veillez noter que l'adresse professionnelle de Monsieur Enrique RUIZ, gérant de catégorie B, se situe désormais au  
L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert, et ce depuis le 1<sup>er</sup> mars 2014.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

Pour avis sincère et conforme

*Pour QFI Luxembourg S.à r.l.*

Intertrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014103464/13.

(140122305) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**GSI Holding S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2453 Luxembourg, 6, rue Eugène Ruppert.  
R.C.S. Luxembourg B 93.227.

Les comptes consolidés au 31 décembre 2010 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour GSI HOLDING S.A.*

Interstrust (Luxembourg) S.à r.l.

Référence de publication: 2014104068/12.

(140124253) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Fruitexpress S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-3937 Mondercange, 33, rue de Neudorf.  
R.C.S. Luxembourg B 103.970.

**CLÔTURE DE LIQUIDATION**

Par jugement rendu en date du 3 juillet 2014, le Tribunal d'Arrondissement de et à Luxembourg, sixième section, siégeant en matière commerciale, après avoir entendu le Juge Commissaire en son rapport oral, le liquidateur et le Ministère Public en leurs conclusions, a déclaré closes pour insuffisance d'actif les opérations de liquidation:

- société anonyme FRUITEXPRESS SA, avec siège social à L-3937 Mondercange, 33, rue de Neudorf, de fait inconnue à cette adresse, (N° R.C.S. B103 970)

Pour extrait conforme

Emilie MELLINGER

*Le liquidateur*

Référence de publication: 2014104024/16.

(140124437) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**GEWATEC Luxembourg S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8476 Eischen, 2B, rue de Steinfort.  
R.C.S. Luxembourg B 155.890.

*Extrait des résolutions prises par l'assemblée générale ordinaire du 28 mai 2014:*

Après en avoir délibéré, l'Assemblée Générale renomme:

- Monsieur Marc CZAPLA, avec adresse au 4, Edith-Ennen-Strasse, D- 66663 Merzig (Allemagne), aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Johannes VERHAREN, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Michael NAUHEIMER, avec adresse professionnelle au 85-87, Parc d'Activité, L- 8303 CAPELLEN, aux fonctions d'administrateur;

- Monsieur Bernard LEROY, avec adresse professionnelle au 2b, rue de Steinfort, L- 8476 Eischen, aux fonctions d'Administrateur et administrateur-délégué.

Leurs mandats respectifs prendront fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

L'Assemblée renomme aux fonctions de réviseur d'entreprises la société AUDITEURS ASSOCIES avec siège social au 32, Boulevard Joseph II, L-1840 Luxembourg.

Son mandat prendra fin lors de l'Assemblée Générale Ordinaire statuant sur les comptes au 31 décembre 2014.

Luxembourg, le 15 juillet 2014.

FIDUCIAIRE DE Luxembourg

Boulevard Joseph II

L-1840 Luxembourg

Référence de publication: 2014104049/26.

(140124980) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

---

**Equinocse Sàrl, Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2613 Luxembourg, 5, place du Théâtre.

R.C.S. Luxembourg B 143.855.

Les bilan et annexes au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.  
Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

*Pour la Société*

Référence de publication: 2014105703/11.

(140126210) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**E.V.A.F. Luxembourg (Highstreet) S.à r.l., Société à responsabilité limitée unipersonnelle.**

Siège social: L-1115 Luxembourg, 2, boulevard Konrad Adenauer.

R.C.S. Luxembourg B 136.822.

## RECTIFICATIF

Le bilan rectifié au 31 décembre 2012 (rectificatif du dépôt du bilan au 31 décembre 2012 déposé le 26 Juillet 2013 L  
130128715) a été déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Signatures.

Référence de publication: 2014105671/12.

(140126799) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**Electro-Stugalux S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-8030 Strassen, 96, rue du Kiem.

R.C.S. Luxembourg B 82.240.

*Procès-verbal de l'assemblée générale ordinaire annuelle tenue en date du 10 juin 2014*

L'assemblée générale ordinaire a décidé de renouveler le mandat de la société Fiduciaire Cabexco S.à r.l., ayant son  
siège social à L-8399 Windhof, 2, rue d'Arlon, enregistrée au R.C.S. Luxembourg sous le numéro B 139890, en tant que  
commissaire aux comptes pour une période prenant fin à la prochaine assemblée générale ordinaire en relation avec les  
comptes de l'exercice 2014.

L'adresse de Monsieur Fernand HEMMEN, administrateur et Président du Conseil d'administration, né le 14 octobre  
1958, est désormais 8, rue Jean-Pierre Kemmer, L-5843 Fentange.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014105685/15.

(140126664) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**Ejuli, Société Anonyme Unipersonnelle.**

Siège social: L-2530 Luxembourg, 10A, rue Henri M. Schnadt.

R.C.S. Luxembourg B 148.628.

*Extrait du procès-verbal de la réunion du conseil d'administration du 18 juillet 2014*

Le Conseil d'Administration décide de coopter Madame Nadine MARSO, avec adresse professionnelle au 18a, bou-  
levard de la Foire, L-1528 LUXEMBOURG, en remplacement de Madame Anne WALTER, avec adresse professionnelle  
au 10A, rue Henri M. Schnadt, L-2530 LUXEMBOURG, dont elle terminera le mandat.

Par conséquent, son mandat viendra à échéance lors de l'assemblée générale qui se tiendra en 2015.

Il sera proposé à la prochaine Assemblée Générale des actionnaires d'entériner cette décision.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

*Pour la société*

Signature

Référence de publication: 2014105684/16.

(140126957) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 21 juillet 2014.

**AltaFund Invest II S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 2.690.073,00.**

Siège social: L-1653 Luxembourg, 2-8, avenue Charles de Gaulle.  
R.C.S. Luxembourg B 162.489.

In the year two thousand and fourteen,  
on the thirtieth day of the month of June.

Before Us Maître Maître Jean-Joseph WAGNER, notary residing in SANEM, Grand Duchy of Luxembourg,  
there appeared:

I. AltaFund Holding S.à r.l., a private limited company (société à responsabilité limitée) incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B.160.421 (the "Sole Shareholder"),

here represented by Me Stéphanie Guers, avocat, residing in Luxembourg, by virtue of a proxy, given on 26 June 2014.

Said proxy, signed ne varietur by the proxyholder of the appearing party and the notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

II. Such appearing party is the sole shareholder of AltaFund Invest II S.à r.l., (the "Company") a société à responsabilité limitée incorporated and existing under the laws of the Grand Duchy of Luxembourg, having its registered office at 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg and registered with the Luxembourg Trade and Companies Register under number B. 162.489, incorporated pursuant to a notarial deed of the undersigned notary, dated 22 July 2011, whose articles of incorporation (the "Articles") have been published in the Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (the "Mémorial") on 5 October 2011, page 113954, number 2375. The Articles have been amended the last time pursuant to a deed of the above-mentioned notary, dated 12 January 2012, published in the Mémorial on 23 May 2012, page 61722, number 1286.

III. Article 200-2 of the Luxembourg law on commercial companies of 10 August 1915, as amended ("Article 200-2") provides that a sole shareholder of a société à responsabilité limitée shall exercise the powers of the general meeting of shareholders of the Company and the decisions of the sole shareholder are recorded in minutes or drawn up in writing.

IV. The Sole Shareholder, acting in its capacity of sole shareholder of the Company, hereby passes the following written resolutions in accordance with Article 200-2:

*First resolution*

The Sole Shareholder resolves to increase the share capital of the Company by an amount of two million five hundred eighty-seven thousand four hundred eighty-six Euro (EUR 2,587,486.-), in order to raise it from its current amount of one hundred two thousand five hundred eighty-seven Euro (EUR 102,587.-) to two million six hundred ninety thousand seventy-three Euro (EUR 2,690,073.-), by creating and issuing two million five hundred eighty-seven thousand four hundred eighty-six (2,587,486) new shares of one Euro (EUR 1.-) each having the same features as the existing shares (the "New Shares") to be issued and fully paid up with a share premium of twenty-three million two hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven Euro and forty-six cents (EUR 23,290,977.46) (the "Share Premium").

*Subscriptions and payments*

The Sole Shareholder, holding all the shares of the Company, declares to subscribe and fully pay in for the New Shares together with the Share Premium for a total issue price of twenty-five million eight hundred seventy-eight thousand four hundred sixty-three Euro and forty-six cents (EUR 25,878,463.46) through a contribution in kind consisting of a claim which is incontestable and due for an aggregate amount of twenty-five million eight hundred seventy-eight thousand four hundred sixty-three Euro and forty-six cents (EUR 25,878,463.46) (the "Contribution").

As it appears from the valuation report presented to the undersigned notary, the management of the Company has valued the above-mentioned aggregate Contribution in kind at twenty-five million eight hundred seventy-eight thousand four hundred sixty-three Euro and forty-six cents (EUR 25,878,463.46), which in the reasonable belief of the management of the Company (i) constitutes a fair and reasonable valuation of the Contribution and (ii) is at least equal to the New Shares issued in exchange, together with the Share Premium.

The amount of two million five hundred eighty-seven thousand four hundred eighty-six Euro (EUR 2,587,486.-) is allocated to the share capital of the Company and the amount of twenty-three million two hundred ninety thousand nine hundred seventy-seven Euro and forty-six cents (EUR 23,290,977.46) is allocated to the share premium account of the Company.

*Second resolution*

The Sole Shareholder resolves to amend article 5.1 of the Articles so as to reflect the above decision, which shall read as follows:

" 5.1. The share capital of the Company is two million six hundred ninety thousand seventy-three Euro (EUR 2,690,073.-) divided into two million six hundred ninety thousand seventy-three (2,690,073) shares with a nominal value of one Euro (EUR 1.-) each (the "Shares"). In these Articles, "Shareholders" means the holders at the relevant time of the Shares and "Shareholder" shall be construed accordingly."

#### *Costs and Expenses*

The costs, expenses, remuneration or charges of any form whatsoever incumbent to the Company and charged to it by reason of the present deed are assessed at six thousand five hundred euro.

Whereof the present deed is drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The undersigned notary who speaks and understands English, states herewith that the present deed is worded in English, followed by a French version; on request of the appearing person and in case of divergence between the English and the French text, the English version will be prevailing.

The document having been read to the proxy holder of the appearing party, known to the notary by his name, first name, civil status and residence, said proxy holder signed together with Us notary the present deed.

#### **Suit la traduction française du texte qui précède**

L'an deux mille quatorze,

le trente juin.

Par-devant Nous Maître Jean-Joseph WAGNER, notaire de résidence à SANEM, Grand-duché de Luxembourg,

a comparu:

I. AltaFund Holding S.à r.l., une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg et immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B.160.421 (l'"Associé Unique"),

ici représentée par Me Stéphanie Guers, avocat, résidant professionnellement à Luxembourg,

en vertu d'une procuration donnée sous seing privé en date du 26 juin 2014.

Laquelle procuration signée ne varietur par le mandataire de la comparante et par le notaire restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

II. Laquelle comparante est l'associé unique de AltaFund Invest II S.à r.l. (la "Société"), une société à responsabilité limitée constituée et existant selon les lois du Grand-duché de Luxembourg, ayant son siège social au 2-8, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B. 162.489, constituée en vertu d'un acte notarié reçu par le notaire soussigné, en date du 22 juillet 2011, dont les statuts (les "Statuts") ont été publiés au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations (le "Mémorial") le 5 octobre 2011, page 113954, numéro 2375. Les Statuts ont été modifiés pour la dernière fois en vertu d'un acte du notaire mentionné ci-dessus en date du 12 janvier 2012, publié au Mémorial le 23 mai 2012, page 61722, numéro 1286.

III. L'Article 200-2 de la loi luxembourgeoise sur les sociétés commerciales du 10 août 1915 dans sa version coordonnée (l'"Article 200-2") dispose qu'un associé unique d'une société à responsabilité limitée exerce les pouvoirs de l'assemblée générale des associés de la Société et que les décisions de l'associé unique sont documentées dans un procès-verbal ou rédigées par écrit.

IV. L'Associé Unique, agissant dans sa capacité d'associé unique de la Société, adopte par les présentes les résolutions écrites suivantes conformément à l'Article 200-2:

#### *Première résolution*

L'Associé Unique décide d'augmenter le capital social de la Société d'un montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros (2.587.486,- EUR) afin de le porter de son montant actuel de cent deux mille cinq cent quatre-vingt-sept euros (102.587,- EUR) à deux millions six cent quatre-vingt-dix mille soixante-treize euros (2.690.073,- EUR) par la création et l'émission de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-six (2.587.486) nouvelles parts sociales d'un euro (1,- EUR) chacune et ayant les mêmes droits et obligations que les parts sociales existantes (les "Nouvelles Parts Sociales") devant être émises et intégralement libérées avec une prime d'émission de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept euros et quarante-six cents (23.290.977,46 EUR) (la "Prime d'Emission").

#### *Souscription et paiement*

L'Associé Unique, détenant toutes les parts sociales de la Société, déclare souscrire et entièrement libérer les Nouvelles Parts Sociales avec la Prime d'Emission pour un montant total d'émission de vingt-cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros et quarante-six cents (25.878.463,46 EUR) par un apport en nature consistant en une créance liquide et certaine d'un montant total de vingt-cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros et quarante-six cents (25.878.463,46 EUR) (l'"Apport").

Comme il ressort du rapport d'évaluation présenté au notaire soussigné, la gérance de la Société a évalué l'Apport en nature mentionné ci-dessus à vingt-cinq millions huit cent soixante-dix-huit mille quatre cent soixante-trois euros et

quarante-six cents (25.878.463,46 EUR), ce qui selon les gérants de la Société (i) constitue une évaluation juste et raisonnable de l'Apport et (ii) est au moins égal aux Nouvelles Parts Sociales émises en échange avec la Prime d'Emission.

Le montant de deux millions cinq cent quatre-vingt-sept mille quatre cent quatre-vingt-six euros (2.587.486,- EUR) est alloué au capital social de la Société et le montant de vingt-trois millions deux cent quatre-vingt-dix mille neuf cent soixante-dix-sept euros et quarante-six centimes (23.290.977,46 EUR) est alloué au compte de prime d'émission.

#### *Deuxième résolution*

L'Associé Unique décide de modifier l'article 5.1 des Statuts afin de refléter la décision ci-dessus, qui aura désormais la teneur suivante:

" **5.1.** Le capital social est fixé à deux millions six cent quatre-vingt-dix mille soixante-treize euros (2.690.073,- EUR) représenté par deux millions six cent quatre-vingt-dix mille soixante-treize (2.690.073) parts sociales ayant une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune (les "Parts Sociales"). Dans les présents Statuts, "Associés" désigne les détenteurs au moment pertinent des Parts Sociales et "Associé" doit être interprété conformément."

#### *Frais et dépenses*

Les frais, dépenses, rémunérations ou charges de quelque forme que ce soit qui devront être supportés par la Société comme résultant du présent acte sont estimés à approximativement six mille cinq cents euros.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête.

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate que sur demande du comparant, le présent acte est rédigé en langue anglaise suivi d'une version française; sur demande du même comparant et en cas de divergences entre le texte français et le texte anglais, le texte anglais fait foi.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, connu du notaire instrumentant par son nom, prénom usuel, état et demeure, ledit mandataire signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: S. GUERS, J.J. WAGNER.

Enregistré à Esch-sur-Alzette A.C., le 04 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9278. Reçu soixante-quinze Euros (75.- EUR).

Le Receveur ff. (signé): Monique HALSDORF.

Référence de publication: 2014106297/137.

(140127720) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

### **Ashpro S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

R.C.S. Luxembourg B 188.788.

#### — STATUTS

L'an deux mille quatorze, le premier juillet.

Par-devant Maître Jean SECKLER, notaire de résidence à Junglinster,

#### A COMPARU:

Global Administration Services (Luxembourg) S.A., société anonyme existant et gouvernée par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, ayant son siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg, section B, numéro 57.147,

ici représentée par Monsieur Henri DA CRUZ, employé, demeurant professionnellement à Junglinster, en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée.

La prédite procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités de l'enregistrement.

Laquelle comparante, représentée comme dit ci-dessus, a requis le notaire instrumentant de dresser acte constitutif d'une société anonyme qu'elle déclare constituer et dont elle a arrêté les statuts comme suit:

#### **Titre I<sup>er</sup> . - Dénomination, Siège social, Objet, Durée**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé une société anonyme sous la dénomination de «Ashpro S.A.».

**Art. 2.** Le siège de la société est établi dans la commune de Luxembourg.

Au cas où des événements extraordinaires d'ordre politique ou économique, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger se produiraient ou seraient imminents, le siège social pourra être déclaré transféré provisoirement à l'étranger, ou dans toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg, jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales.

La décision n'aura aucun effet sur la nationalité de la société. Pareille déclaration de transfert du siège sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'organe de la société qui se trouvera le mieux placé à cet effet dans les circonstances données.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet la prise de participations, sous quelque forme que ce soit, dans des entreprises luxembourgeoises ou étrangères et toutes autres formes de placement, l'acquisition par achat, souscription ou de toute autre manière, ainsi que l'aliénation par vente, échange ou de toute autre manière de titres, obligations, créances, billets et autres valeurs de toutes espèces, l'administration, le contrôle et le développement de telles participations.

La société peut:

- participer à la création et au développement de n'importe quelle entreprise financière, industrielle ou commerciale, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, et leur prêter tous concours, que ce soit par des prêts, des garanties ou de toute autre manière;
- prêter et emprunter sous toutes les formes, avec ou sans intérêts, et procéder à l'émission d'obligations;
- réaliser toutes opérations mobilières, immobilières, financières, industrielles et commerciales liées directement ou indirectement à son objet;
- détenir des marques et brevets;
- réaliser son objet directement ou indirectement en son nom propre ou pour le compte de tiers, seule ou en association, en effectuant toutes opérations de nature à favoriser ledit objet ou celui des sociétés dans lesquelles elle détient des intérêts.

D'une façon générale, la société peut prendre toutes mesures de contrôle et de surveillance et faire toutes opérations qu'elle jugera utiles à l'accomplissement ou au développement de son objet.

## **Titre II. - Capital, Actions**

**Art. 5.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (31.000,- EUR), représenté par trois mille cents (3 100) actions sans désignation de valeur nominale.

Les actions de la société peuvent être créées au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en titres représentatifs de plusieurs actions.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du propriétaire.

Les actions ne peuvent être détenues que par des investisseurs éligibles tels que définis à l'article 3 de la Loi SPF.

La société ne reconnaît qu'un seul propriétaire par action. Dans le cas où une action viendrait à appartenir à plusieurs personnes, la société aura le droit de suspendre l'exercice de tous droits y attachés jusqu'au moment où une personne aura été désignée comme propriétaire unique de l'action. La même règle est appliquée en cas de conflit entre un usufruitier et un nu-propriétaire ou entre un créancier et un débiteur gagiste.

La société peut, dans la mesure où, et aux conditions auxquelles la Loi le permet, racheter ses propres actions. Une assemblée générale des actionnaires statuant à la majorité simple des actionnaires présents ou représentés déterminera la durée de l'autorisation, le nombre d'actions à racheter tout comme les contrevaleurs minimales et maximales.

## **Titre III. - Administration**

**Art. 6.** La société est administrée par un conseil d'administration composé de trois membres au moins, actionnaires ou non, nommés pour un terme qui ne peut excéder six ans, par l'assemblée générale des actionnaires, et toujours révocables par elle.

Si la société est établie par un actionnaire unique ou si à l'occasion d'une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que la société a seulement un actionnaire restant, la composition du conseil d'administration pourra être limitée à un (1) membre, jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Le nombre des administrateurs ainsi que leur rémunération et la durée de leur mandat sont fixés par l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 7.** Le conseil d'administration élit parmi ses membres un président. Par dérogation à ce qui précède, le premier président est nommé par l'assemblée générale constitutive.

Le conseil d'administration se réunit sur la convocation du président, aussi souvent que l'intérêt de la société l'exige. Il doit être convoqué chaque fois que deux administrateurs le demandent.

Si tous les administrateurs sont présents ou représentés lors d'une réunion du conseil d'administration et s'ils déclarent connaître l'ordre du jour, la réunion du conseil d'administration pourra se tenir sans avis de convocation préalable.

En cas d'absence du président, les réunions du conseil d'administration sont présidées par un administrateur présent, désigné à cet effet.

En cas de vacance d'une place d'administrateur nommé par l'assemblée générale, les administrateurs restant ainsi nommés ont le droit d'y pourvoir provisoirement. Dans ce cas, l'assemblée générale, lors de la première réunion, procède à l'élection définitive.

Tout administrateur peut participer aux réunions du conseil d'administration par conférence téléphonique ou par tout autre moyen similaire de communication, tel qu'exigé par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ci-après «la Loi de 1915».



Le conseil d'administration ne pourra délibérer ou agir valablement que si la moitié au moins de ses membres est présente ou représentée.

Les décisions sont prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés.

Le conseil d'administration pourra, à l'unanimité, prendre des résolutions par voie circulaire en exprimant son approbation au moyen d'un ou plusieurs écrits ou par câble, télégramme, télex, télécopieur ou tout autre moyen de communication similaire, à confirmer par écrit, le tout ensemble constituant le procès-verbal faisant preuve de la décision intervenue.

Les procès-verbaux de toutes les réunions du conseil d'administration seront signés par le président ou par deux administrateurs.

Les copies ou extraits des procès-verbaux destinés à servir en justice ou ailleurs seront signés par le président ou par deux administrateurs.

**Art. 8.** Le conseil d'administration ou l'administrateur unique, selon le cas, est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social. Tous les actes qui ne sont pas réservés expressément par la loi ou les statuts à l'assemblée générale des actionnaires sont de la compétence du conseil d'administration ou de l'administrateur unique. Il est autorisé à verser des acomptes sur dividendes aux conditions prévues par la Loi de 1915.

**Art. 9.** Si la société a un administrateur unique, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de cet administrateur, et en cas de pluralité d'administrateurs, par les signatures conjointes de deux administrateurs ou par la signature individuelle d'un administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration en vertu de l'article 10 des statuts.

La signature d'un seul administrateur sera toutefois suffisante pour représenter valablement la société dans ses rapports avec les administrations publiques ou pour la représenter en justice.

**Art. 10.** Le conseil d'administration peut déléguer la gestion journalière de la société à un ou plusieurs administrateurs qui prendront la dénomination d'administrateurs-délégués.

Le conseil d'administration ou l'administrateur unique peut aussi donner des pouvoirs spéciaux ou déléguer la signature de certains actes à un ou plusieurs mandataires, choisis dans ou hors son sein, actionnaires ou non.

**Art. 11.** Les administrateurs ne contractent aucune obligation personnelle relativement aux engagements de la société.

La société devra indemniser tout administrateur ou mandataire et ses héritiers, exécutant et administrant, contre tous dommages ou compensations devant être payés par lui ainsi que les dépenses ou les coûts raisonnablement engagés par lui, en conséquence ou en relation avec toute action, procès ou procédures à propos desquelles il pourrait être partie en raison de sa qualité ou ancienne qualité d'administrateur ou mandataire de la société, ou, à la requête de la société, de toute autre société où la société est un actionnaire/associé ou un créancier et par quoi il n'a pas droit à être indemnisé, sauf si cela concerne des questions à propos desquelles il sera finalement déclaré impliqué dans telle action, procès ou procédures en responsabilité pour négligence grave, fraude ou mauvaise conduite préméditée.

Dans l'hypothèse d'une transaction, l'indemnisation sera octroyée seulement pour les points couverts par l'accord et pour lesquels la société a été avertie par son avocat que la personne à indemniser n'a pas commis une violation de ses obligations telle que décrite ci-dessus. Les droits d'indemnisation ne devront pas exclure d'autres droits auxquels tel administrateur ou mandataire pourrait prétendre.

#### **Titre IV. - Surveillance**

**Art. 12.** La société est surveillée par un ou plusieurs commissaires nommés par l'assemblée générale, qui fixe leur nombre et leur rémunération, ainsi que la durée de leur mandat, qui ne peut excéder six ans.

#### **Titre V. - Assemblée générale**

**Art. 13.** L'assemblée générale des actionnaires a les pouvoirs les plus étendus pour faire ou ratifier les actes qui intéressent la société.

S'il y a seulement un actionnaire, l'associé unique assure tous les pouvoirs conférés par l'assemblée des actionnaires et prend les décisions par écrit.

En cas de pluralité d'actionnaires, l'assemblée générale des actionnaires représente tous les actionnaires de la société.

**Art. 14.** L'assemblée générale annuelle se réunit de plein droit le 4<sup>ème</sup> jeudi du mois de mai à 18.00 heures, au siège social ou à tout autre endroit à désigner par les convocations.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale a lieu le premier jour ouvrable suivant.

**Art. 15.** Chaque action donne droit à une voix.

Tout actionnaire pourra prendre part aux assemblées des actionnaires en désignant par écrit, par câble, télégramme, télex ou télécopieur une autre personne comme son mandataire. Dans la mesure où il n'en est pas autrement disposé par la

Loi ou les présents statuts, les décisions d'une assemblée des actionnaires dûment convoquée sont prises à la majorité simple des votes des actionnaires présents ou représentés.

Le conseil d'administration peut déterminer toutes autres conditions à remplir par les actionnaires pour prendre part à toute assemblée générale des actionnaires.

Tout actionnaire peut aussi voter par correspondance, en retournant un formulaire dûment complété et signé (le «formulaire») envoyé par le conseil d'administration, l'administrateur unique, le président du conseil d'administration ou deux administrateurs, suivant le cas contenant les mentions suivantes en langue française ou anglaise:

- a) Le nom et l'adresse de l'actionnaire;
- b) Le nombre d'actions qu'il détient;
- c) Chaque résolution sur laquelle un vote est requis;
- d) Une déclaration par laquelle l'actionnaire reconnaît avoir été informé de la/des résolution(s) pour lesquelles un vote est requis;
- e) Une case pour chaque résolution à considérer;
- f) Une invitation à cocher la case correspondant aux résolutions que l'actionnaire veut approuver, rejeter ou s'abstenir de voter;
- g) Une mention de l'endroit et de la date de signature du formulaire;
- h) La signature du formulaire et une mention de l'identité du signataire autorisé selon le cas; et
- i) La déclaration suivante: «A défaut d'indication de vote et si aucune case n'est cochée, le formulaire est nul. L'indication de votes contradictoires au regard d'une résolution sera assimilée à une absence d'indication de vote. Le formulaire peut être utilisé pour des assemblées successives convoquées le même jour. Les votes par correspondance ne sont pris en compte que si le formulaire parvient à la société un jour au moins avant la réunion de l'assemblée. Un actionnaire ne peut pas adresser à la société à la fois une procuration et le formulaire. Toutefois, si ces deux documents parvenaient à la société, le vote exprimé dans le formulaire primera.

#### **Titre VI. - Année sociale, Répartition des bénéfices**

**Art. 16.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 17.** Sur le bénéfice net, il est prélevé cinq pour cent (5%) pour la constitution de la réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint le dixième du capital social, mais devrait toutefois être repris jusqu'à entière reconstitution, si à un moment donné et pour quelque cause que ce soit, la réserve était entamée.

Le solde est à la disposition de l'assemblée générale.

#### **Titre VII. - Dissolution, Liquidation**

**Art. 18.** La dissolution de la société ne peut résulter que d'une décision prise par l'assemblée générale dans les formes prescrites pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, personnes physiques ou morales, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leurs émoluments.

#### **Titre VIII. - Dispositions générales**

**Art. 19.** Pour tous les points non réglés par les présents statuts, les parties se réfèrent à la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée ainsi qu'à Loi SPF.

##### *Dispositions transitoires*

- 1) Exceptionnellement, le premier exercice social comprendra tout le temps à courir de la constitution de la société jusqu'au 31 décembre 2014.
- 2) La première assemblée générale annuelle se tiendra en 2015.

##### *Souscription*

Toutes les actions ont été souscrites par la société «Global Administration Services (Luxembourg) S.A.», préqualifiée, et ont été intégralement libérées par des versements en espèces, de sorte que la somme de trente-et-un mille euros (31.000,- EUR), se trouve dès à présent à la disposition de la société ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant.

##### *Déclaration*

Le notaire soussigné déclare avoir vérifié l'existence des conditions énumérées à l'article 26 de la Loi 1915 sur les sociétés commerciales, et en constate expressément l'accomplissement.

##### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société ou qui sont mis à sa charge à raison de sa constitution, s'élève approximativement à 1.050,- EUR.

*Décisions de l'actionnaire unique*

Et aussitôt l'actionnaire unique a pris les résolutions suivantes:

*Première résolution*

Le nombre des administrateurs est fixé à quatre (4) et celui de commissaire aux comptes à un (1).

*Deuxième résolution*

Sont nommés administrateurs:

a) Monsieur Marc SCHINTGEN, administrateur de sociétés, né à Luxembourg le 9 mars 1965, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

b) Monsieur Ingor MEULEMAN, administrateur de sociétés, né à Ninove (Belgique) le 4 juin 1971, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

c) Monsieur Michal WITTMANN, administrateur de sociétés, né à Sokolov (Tchéquie) le 4 février 1950, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

d) Madame Stéphanie MARION, administrateur de sociétés, née à Thionville le 08 octobre 1978, demeurant professionnellement à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

Monsieur Marc SCHINTGEN est nommé président du conseil d'administration.

Les administrateurs sont nommés jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

*Troisième résolution*

Est nommée commissaire aux comptes:

La société «ALPHA EXPERT S.A.», avec siège social à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe, inscrite au Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg sous le numéro B 88.567.

Le commissaire aux comptes est nommé jusqu'à l'issue de l'assemblée générale annuelle des actionnaires qui sera tenue en l'an 2020.

*Quatrième résolution*

L'adresse du siège social est établie à L-1637 Luxembourg, 1, rue Goethe.

DONT ACTE, fait et passé à Junglinster, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire de la comparante, connu du notaire par son nom, prénom, état et demeure, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Henri DA CRUZ, Jean SECKLER.

Enregistré à Grevenmacher, le 07 juillet 2014. Relation GRE/2014/2715. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): G. SCHLINK.

Référence de publication: 2014106307/221.

(140128042) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

---

**Tor S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-2449 Luxembourg, 30, boulevard Royal.

R.C.S. Luxembourg B 156.913.

Il résulte du procès-verbal du 1<sup>er</sup> juillet 2014 que le Conseil d'Administration de la société a pris la résolution suivante:

*Première et unique Résolution*

Le Conseil d'Administration prend acte de, et accepte la démission de Monsieur Davide MURARI de sa fonction d'Administrateur et Président du Conseil d'Administration. Le Conseil d'Administration décide de coopter en son sein et avec effet immédiat Monsieur Giovanni PATRI, employé privé, né à Lobbes (Belgique), le 18.08.1975 et demeurant professionnellement au 30, Boulevard Royal, L-2449 Luxembourg, en remplacement de Monsieur Davide MURARI, Administrateur et Président du Conseil d'Administration démissionnaire.

En conformité avec la loi, l'Assemblée Générale des Actionnaires procédera, lors de sa prochaine réunion, à la nomination définitive.

Le mandat ainsi conféré du nouvel Administrateur prendra fin lors de l'Assemblée Générale qui se tiendra en l'an 2016.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Référence de publication: 2014110058/18.

(140130906) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 25 juillet 2014.

---

**Mendelsohn Corporation S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-1728 Luxembourg, 8, rue du Marché-aux-Herbes.

R.C.S. Luxembourg B 188.778.

—  
STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the thirtieth day of June.

Before Maître Carlo WERSANDT, civil law notary residing in Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, undersigned.

Is held

an Extraordinary General Meeting of the shareholders of "Mendelsohn Corporation N.V.", herein referred to as "the Company", incorporated under the law of the Netherlands Antilles on 27 September 1983, Company Number: 38558, having its registered office at Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, with a share capital of USD 30,000.-.

The Meeting is opened and presided over by Mr Eric ISAAC, company director, with professional address at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

The Chairman appoints as secretary Mrs Carine GRUNDHEBER, "licenciée en lettres modernes", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The Meeting elects as scrutineer Mr Pierre LENTZ, "licencé en sciences économiques", with professional address at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

The board of the meeting having thus been constituted, the Chairman declares and requests the notary to state that:

I. The sole shareholder, the number of shares it holds and the name of the proxy holder are shown on an attendance list which, signed by the proxy holder of the sole shareholder, by the board of the meeting and by the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

The proxy of the represented sole shareholder, signed "ne varietur" by the appearing parties and the undersigned notary will also remain annexed to the present deed.

II. It appears from said attendance list that all the shares representing the whole share capital are duly represented at the meeting which consequently is regularly constituted and may validly deliberate on all the items of the agenda of which the sole shareholder has been duly informed before this meeting.

The sole shareholder, represented as stated above, declares to waive all formalities concerning the convocation of General Meeting and declares having had full and complete knowledge of the agenda of the present General Meeting of shareholders as well as of the text of the new articles of association following the transfer of the registered office of the Company to Luxembourg, including in particular the exact text of the purpose of the Company after the said transfer of registered office.

III. The following documents have been submitted to the General Meeting:

- (a) A copy of the articles of association of the Company before the transfer;
- (b) A copy of the resolution of the sole managing director of the Company deciding the transfer of the registered office to Luxembourg;
- (c) A copy of the legal opinion from the notary of Curaçao allowing to transfer the registered office to Luxembourg;
- (d) The balance sheet of the Company before the transfer of registered office;
- (e) A declaration relating to the value of the Company issued by the sole managing director of the Company.

IV. The Chairman declares that the agenda is the following:

1. Confirmation and ratification of the decision taken in Curaçao to transfer the registered office of the Company from Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, to 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical person status maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2. Decision to adopt the form of a "société à responsabilité limitée".

3. Determination of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet.

4. Valuation of the Company.

5. Exchange of the existing shares against new corporate units without nominal value.

6. Conversion of the share capital currency from USD into EUR.

7. Adoption in Luxembourg of the name "Mendelsohn Corporation S.à r.l.", the Company having the following purpose:

"The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and

any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

8. Complete updating of the Articles of Association in accordance with Luxembourg law.

9. Discharge to the former directors and appointment of a sole manager for an undetermined period of time.

10. Confirmation of the establishment of the registered office of the Company at the following address: 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

The General Meeting, after having duly considered all the items of the agenda as well as the documents mentioned above, has then taken unanimously the following resolutions:

*First resolution*

The Meeting decides to confirm and to ratify the decision taken in Curaçao to transfer the registered office of the Company from Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, to 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridical-person status, the Company being maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

*Second resolution*

The Meeting decides that the Company will exist in the form of a Luxembourg "société à responsabilité limitée".

*Third resolution*

The Meeting records and accepts the description and substance of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet as at 30<sup>th</sup> June 2014 of the Company.

The Meeting decides the whole of said balance sheet will correspond to the opening balance sheet of the Luxembourg Company.

*Fourth resolution*

The Meeting approves the declaration of the sole managing director of the Company attesting that the net fair asset value of the Company corresponds at least to the minimum capital of a Luxembourg "société à responsabilité limitée".

This declaration, signed "ne varietur" by the appearing persons and the undersigned notary, will remain annexed to the present deed to be filed at the same time with the registration authorities.

*Fifth resolution*

The Meeting decides to exchange the 30,000 (thirty thousand) issued shares against 30,000 (thirty thousand) new corporate units without nominal value, entirely subscribed and paid up by the sole Shareholder, GLOBAFIN S.A., Société Anonyme with registered office at 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, registered with the Luxembourg Trade and Companies Register at section B under number 9962.

*Sixth resolution*

The Meeting decides to convert the capital currency from USD into EUR at the conversion rate as at 27 June 2014 of EUR 1.- = USD 1.36405, so that the corporate capital is set at EUR 21,993.33 (twenty-one thousand nine hundred and ninety-three Euro thirty-three cents).

*Seventh resolution*

The Meeting decides to give to the Company in Luxembourg the name of "Mendelsohn Corporation S.à r.l." and to adopt the following purpose:

“The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.”

*Eighth resolution*

The Meeting decides that the Company shall be as of today and henceforth exclusively governed by Luxembourg law.

Therefore the Meeting decides to proceed to a complete revision of the Articles of Association, in accordance with Luxembourg law, to read as follows:

" **Art. 1.** There exists a limited liability company named Mendelsohn Corporation S.à r.l., that is governed by these articles and by the relevant legislation.

**Art. 2.** The registered office is established in Luxembourg-City.

It may be transferred to any other place within the Grand-Duchy of Luxembourg by collective decision of the members.

**Art. 3.** The company is established for an unlimited period.

**Art. 4.** The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension.

**Art. 5.** The corporate capital of the company is fixed at EUR 21,993.33 (twenty-one thousand nine hundred and ninety-three Euro thirty-three cents) divided into 30,000 (thirty thousand) corporate units without nominal value.

**Art. 6.** The capital may be increased or reduced at any time as laid down in article 199 of the law concerning Commercial Companies.

**Art. 7.** Each corporate unit entitles its owner to a proportional right in the company's assets and profits.

**Art. 8.** Corporate units are freely transferable among members. The corporate unit transfer to non-members may only be done in accordance with the law on Commercial Companies.

**Art. 9.** The company will not be dissolved by death, interdiction, bankruptcy or insolvency of one of the members.

**Art. 10.** For no reason and in no case, the heirs, creditors or other rightful claimants of the members are allowed to pursue the sealing of property or documents of the company.

**Art. 11.** The company will be managed by one or several managers who need not to be members and who are appointed by the general meeting of members.

Towards third parties, the company is in all circumstances committed either by the individual signature of any manager or by the individual signature of a delegate acting within the limits of his powers.

**Art. 12.** In the execution of their mandate, the managers are not held personally responsible. As agents of the company, they are responsible for the correct performance of their duties.

**Art. 13.** Every member may take part in the collective decisions. He has a number of votes equal to the number of corporate units he owns and may validly act at the meetings through a special proxy.

**Art. 14.** Collective decisions are only valid if they are adopted in accordance with the dispositions of the law on Commercial Companies.

**Art. 15.** The business year begins on 1<sup>st</sup> January and ends on 31<sup>st</sup> December of each year.

**Art. 16.** Every year on 31<sup>st</sup> December, the annual accounts are drawn up by the managers.

**Art. 17.** The financial statements are at the disposal of the members at the registered office of the company.

**Art. 18.** At least 5% of the net profit for the financial year have to be allocated to the legal reserve fund. Such contribution will cease to be compulsory when the reserve fund reaches 10% of the corporate capital.

The remaining balance is at the disposal of the members.

**Art. 19.** The company may be dissolved by a decision of the general meeting voting with the same quorum as for the amendment of the Articles of Incorporation.

Should the company be dissolved, the liquidation will be carried out by one or several liquidators who need not to be members and who are appointed by the general meeting which will specify their powers and remuneration.

**Art. 20.** If, and as long as one member holds all the corporate units, the company shall exist as a single member company, pursuant to article 179 (2) of the law on Commercial Companies; in this case, articles 200-1 and 200-2, among others, of the same law are applicable.

**Art. 21.** For anything not dealt with in the present Articles of Incorporation, the members refer to the relevant legislation."

#### *Transitional provisions*

1) The first financial year in the Grand Duchy of Luxembourg shall begin on the present date to end on 31 December 2014.

2) The first Ordinary General Meeting in the Grand Duchy of Luxembourg shall be held in 2015.

#### *Ninth resolution*

The Meeting grants discharge to the former sole managing director of the Company for the exercise of his mandate until today and appoints as sole manager of the Luxembourg Company for an undetermined period of time: Mr Eric ISAAC, company director, born on 1 February 1942 in Johannesburg, South Africa, with professional address at 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

#### *Tenth resolution*

The Meeting decides to locate the Company's registered office at 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

#### *Closing of the meeting*

No item remaining on the agenda, the meeting is closed.

#### *Costs*

The costs, expenditures, remunerations and charges in whatsoever form, incumbent on the Company or chargeable to it by reason of these presents, are estimated, without any prejudice, at approximately the sum of one thousand five hundred Euro.

#### *Declaration*

The undersigned notary who understands and speaks English states herewith that on request of the above appearing persons, the present deed is worded in English followed by a French version. On request of the same appearing persons and in case of divergences between the English and the French text, the English version will prevail.

WHEREOF, the present notarial deed was drawn up in Luxembourg, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the persons appearing, they signed together with Us, the notary, the present original deed.

#### **Suit la traduction en français du texte qui précède.**

L'an deux mille quatorze, le trente juin.

Par-devant Maître Carlo WERSANDT, notaire de résidence à Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, soussigné.

Se réunit

une Assemblée Générale Extraordinaire des actionnaires de la société "Mendelsohn Corporation N.V.", ci-après «la Société», constituée sous le droit des Antilles néerlandaises le 27 septembre 1983 et immatriculée sous le numéro 38558, ayant son siège social à Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, au capital social de USD 30.000,-.

L'Assemblée est ouverte sous la présidence de Monsieur Eric ISAAC, administrateur de société, demeurant professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg.

Le président désigne comme secrétaire Madame Carine GRUNDHEBER, licenciée en lettres modernes, demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

L'Assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Pierre LENTZ, licencié en sciences économiques demeurant professionnellement au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg.

Le bureau de l'assemblée étant dûment constitué, le Président déclare et prie le notaire d'acter que:

I. L'actionnaire unique, le nombre d'actions qu'il détient et le nom de son mandataire sont renseignés sur une liste de présence, qui, après avoir été signée par le mandataire de l'actionnaire unique, par les membres du bureau et par le notaire instrumentant, restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

La procuration de l'actionnaire unique représenté, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, restera également annexée au présent acte.

II. Il appert de la liste de présence que toutes les actions représentant l'intégralité du capital social sont dûment représentées à la présente assemblée, laquelle est régulièrement constituée et apte à délibérer valablement sur tous les points de l'ordre du jour dont l'actionnaire unique a été dûment informé préalablement à cette réunion.

L'actionnaire unique, représenté comme dit ci-avant, déclare renoncer à toutes formalités concernant la convocation des Assemblées Générales et déclare avoir eu parfaite connaissance de l'ordre du jour de la présente Assemblée Générale des actionnaires ainsi que du texte des nouveaux statuts suivant le transfert du siège social de la Société à Luxembourg, y compris et en particulier du texte exact de l'objet de la Société après ledit transfert de siège social.

III. Les documents suivants ont été soumis à l'Assemblée Générale:

- (a) une copie des statuts de la Société avant le transfert de siège;
- (b) une copie de la résolution prise par l'administrateur-délégué de la Société décidant le transfert de siège à Luxembourg;
- (c) une copie de la "legal opinion" établie par le notaire de Curaçao autorisant le transfert de siège à Luxembourg;
- (d) un bilan de la Société avant le transfert du siège social;
- (e) une déclaration relative à la valeur de la Société, émise par l'administrateur-délégué de la Société.

IV. Le Président déclare que l'ordre du jour est le suivant:

1. Confirmation and ratification of the decision taken in Curaçao to transfer the registered office of the Company from Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, to 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand Duchy of Luxembourg, in accordance with the provisions of Luxembourg law and the rules concerning juridicalperson status maintained without break in continuity and without the creation of a new legal entity.

2. Decision to adopt the form of a "société à responsabilité limitée".

3. Determination of the assets and liabilities of the Company as results from the balance sheet.

4. Valuation of the Company.

5. Exchange of the existing shares against new corporate units without nominal value.

6. Conversion of the share capital currency from USD into EUR.

7. Adoption in Luxembourg of the name "Mendelsohn Corporation S.à r.l.", the Company having the following purpose:

"The purposes for which the company is formed are all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, the management, the control and the development of such participating interests.

The company may particularly use its funds for the setting-up, the management, the development and the disposal of a portfolio consisting of any securities and patents of whatever origin, participate in the creation, the development and the control of any enterprise, acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatever, any type of securities and patents, realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise, have developed these securities and patents.

The company may borrow in any form whatever. The company may grant to the companies of the group or to its shareholders, any support, loans, advances or guarantees, within the limits of the law of August 10, 1915.

The company may also acquire, sell, manage and promote all sorts of real estate located in the Grand-Duchy of Luxembourg or abroad.

The company may take any measure to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purposes and which are liable to promote their development or extension."

8. Complete updating of the Articles of Association in accordance with Luxembourg law.

9. Discharge to the former directors and appointment of a sole manager for an undetermined period of time.

10. Confirmation of the establishment of the registered office of the Company at the following address: 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

Sur ce, l'Assemblée Générale, après avoir examiné les documents qui lui ont été soumis, aborde l'ordre du jour et après délibération, prend à l'unanimité les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'Assemblée décide de confirmer et de ratifier la résolution prise à Curaçao de transférer le siège social de la Société de Kaya Richard J. Beaujon Z/N, Curaçao, au 8, rue du Marché-aux-Herbes, L-1728 Luxembourg, Grand-Duché de Luxembourg, conformément aux dispositions de la loi luxembourgeoise et aux règles concernant le statut de la personnalité juridique de la Société, celle-ci étant maintenue sans rupture et sans création d'un être moral nouveau.



#### *Deuxième résolution*

L'Assemblée décide que la Société existera à Luxembourg sous la forme d'une société à responsabilité limitée.

#### *Troisième résolution*

L'Assemblée prend acte de et accepte la description et la substance des actifs et passifs de la Société tels qu'ils résultent du bilan de la Société daté du 30 juin 2014.

L'Assemblée décide que ce bilan correspond dans son intégralité au bilan d'arrivée au Luxembourg de la Société.

#### *Quatrième résolution*

L'Assemblée approuve la déclaration faite par l'administrateur-délégué de la Société attestant que la valeur de l'actif net de la Société correspond au moins au capital minimum légal d'une société à responsabilité limitée de droit luxembourgeois.

Cette déclaration, signée "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant restera annexée au présent acte pour être soumise avec lui aux formalités d'enregistrement.

#### *Cinquième résolution*

L'Assemblée décide d'échanger les 30.000 (trente mille) actions en circulation contre 30.000 (trente mille) nouvelles parts sociales sans désignation de valeur nominale, entièrement souscrites et libérées par l'actionnaire unique, GLOBAFIN S.A., Société Anonyme ayant son siège social au 2, avenue Charles de Gaulle, L-1653 Luxembourg, immatriculée auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 9962.

#### *Sixième résolution*

L'Assemblée décide de convertir la monnaie d'expression du capital social de USD en EUR au taux de change à la date du 27 juin 2014 de EUR 1,- = USD 1,36405, de sorte que le capital social s'établit à EUR 21.993,33 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et trente-trois cents).

#### *Septième résolution*

L'Assemblée décide de donner comme dénomination de la Société à Luxembourg "Mendelsohn Corporation S.à r.l." et d'adopter l'objet social suivant:

«La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.»

#### *Huitième résolution*

L'Assemblée décide que la Société sera dès aujourd'hui et dorénavant régie par le droit luxembourgeois, à l'exclusion de tout autre.

Par conséquent, l'Assemblée décide de procéder à une refonte complète des statuts, en conformité avec la loi luxembourgeoise, et de leur donner la teneur suivante:

" **Art. 1<sup>er</sup>**. Il existe une société à responsabilité limitée dénommée Mendelsohn Corporation S.à r.l. qui est régie par les présents statuts et les dispositions légales.

**Art. 2.** Le siège de la société est établi à Luxembourg-Ville.

Il peut être transféré en toute autre localité du Grand-Duché de Luxembourg en vertu d'une décision des associés.

**Art. 3.** La société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet toutes les opérations se rapportant directement ou indirectement à la prise de participations sous quelque forme que ce soit, dans toute entreprise, ainsi que l'administration, la gestion, le contrôle et le développement de ces participations.

Elle pourra notamment employer ses fonds à la création, à la gestion, au développement, à la mise en valeur et à la liquidation d'un portefeuille se composant de tous titres et brevets de toute origine, participer à la création, au développement et au contrôle de toute entreprise, acquérir par voie d'apport, de souscription, de prise ferme ou d'option d'achat et de toute autre manière, tous titres et brevets, les réaliser par voie de vente, de cession, d'échange ou autrement, faire mettre en valeur ces affaires et brevets.

Elle pourra emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle pourra, dans les limites fixées par la loi du 10 août 1915, accorder à toute société du groupe ou à tout actionnaire tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société a en outre pour objet l'achat, la vente, la gestion et la mise en valeur de tous biens immobiliers situés au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger.

Elle prendra toutes les mesures pour sauvegarder ses droits et fera toutes opérations généralement quelconques, qui se rattachent directement ou indirectement à son objet ou qui le favorisent.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à EUR 21.993,33 (vingt et un mille neuf cent quatre-vingt-treize euros et trente-trois cents) représenté par 30.000 (trente mille) parts sociales sans désignation de valeur nominale.

**Art. 6.** Le capital social pourra, à tout moment, être augmenté ou réduit dans les conditions prévues par l'article 199 de la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 7.** Chaque part donne droit à une fraction proportionnelle de l'actif social et des bénéfices.

**Art. 8.** Les parts sociales sont librement cessibles entre associés. Elles ne peuvent être cédées à des non-associés que dans les termes prévus par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 9.** Le décès, l'interdiction, la faillite ou la déconfiture de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 10.** Les héritiers, créanciers ou autres ayants droit ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société.

**Art. 11.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés par l'assemblée générale des associés.

Vis-à-vis des tiers, la société est engagée en toutes circonstances par la signature individuelle d'un gérant ou par la signature individuelle d'un délégué dans les limites de ses pouvoirs.

**Art. 12.** Le ou les gérants ne contractent, à raison de leur fonction, aucune obligation personnelle. Simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 13.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives. Il a un nombre de voix égal au nombre de parts sociales qu'il possède et peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 14.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que conformément aux dispositions prévues par la loi concernant les sociétés commerciales.

**Art. 15.** L'année sociale commence le 1<sup>er</sup> janvier et finit le 31 décembre de chaque année.

**Art. 16.** Chaque année, le 31 décembre, la gérance établit les comptes annuels.

**Art. 17.** Tout associé peut prendre au siège social de la société communication des comptes annuels.

**Art. 18.** Sur le bénéfice net de l'exercice, il est prélevé 5% au moins pour la formation du fonds de réserve légale; ce prélèvement cesse d'être obligatoire lorsque la réserve aura atteint 10% du capital social.

Le solde est à la disposition des associés.

**Art. 19.** La société peut être dissoute par décision de l'assemblée générale, statuant suivant les modalités prévues pour les modifications des statuts.

Lors de la dissolution de la société, la liquidation s'effectuera par les soins d'un ou de plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée générale qui détermine leurs pouvoirs et leur rémunération.

**Art. 20.** Lorsque, et aussi longtemps qu'un associé réunit toutes les parts sociales entre ses seules mains, la société est une société unipersonnelle au sens de l'article 179 (2) de la loi sur les sociétés commerciales; dans cette éventualité, les articles 200-1 et 200-2, entre autres, de la même loi sont d'application.

**Art. 21.** Pour tout ce qui n'est pas réglé par les présents statuts, les associés se réfèrent aux dispositions légales en vigueur."

#### *Dispositions transitoires*

1) Le premier exercice social au Grand-Duché de Luxembourg débutera à la date de ce jour pour finir le 31 décembre 2014.

2) La première Assemblée Générale Ordinaire au Grand-Duché de Luxembourg se tiendra en 2015.

*Neuvième résolution*

L'Assemblée donne décharge pleine et entière à l'ancien administrateur unique de la Société pour l'exécution de son mandat jusqu'à ce jour et décide de nommer, pour une durée indéterminée, Monsieur Eric ISAAC, administrateur de société, né le 1 février 1942 à Johannesburg, Afrique du Sud, demeurant professionnellement au 99, Grand-Rue, L-1661 Luxembourg, comme gérant unique de la Société.

*Dixième résolution*

L'Assemblée décide d'établir le siège social de la Société au 8, rue du Marchéaux-Herbes, L-1728 Luxembourg.

*Clôture de l'assemblée*

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

*Frais*

Les frais, dépenses, rémunérations et charges sous quelque forme que ce soit, incombant à la Société et mis à sa charge en raison des présentes, sont évalués approximativement sans nul préjudice à la somme de mille cinq cents euros.

*Déclaration*

Le notaire soussigné qui comprend et parle l'anglais, constate par les présentes qu'à la requête des personnes comparantes le présent acte est rédigé en anglais suivi d'une version française. A la requête des mêmes personnes et en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français la version anglaise fera foi.

DONT ACTE, fait et passé à Luxembourg, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite aux comparants, ils ont signé avec Nous notaire la présente minute.

Signé: E. ISAAC, C. GRUNDHEBER, P. LENTZ, C. WERSANDT.

Enregistré à Luxembourg A.C., le 3 juillet 2014. LAC/2014/30789. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur ff. (signé): Carole FRISING.

POUR EXPEDITION CONFORME, délivrée;

Luxembourg, le 18 juillet 2014.

Référence de publication: 2014106882/391.

(140127214) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 22 juillet 2014.

**Ideovitra S.A., Société Anonyme,  
(anc. Netcom 2000 Group S.A.).**

Siège social: L-1326 Luxembourg, 32, rue Auguste Charles.

R.C.S. Luxembourg B 61.414.

L'an deux mille quatorze, le septième jour du mois de juillet.

Par-devant Maître Edouard DELOSCH, notaire de résidence à Diekirch, Grand-Duché de Luxembourg.

Se réunit

une assemblée générale extraordinaire des actionnaires de "NETCOM 2000 GROUP S.A.", une société anonyme régie par le droit luxembourgeois, ayant son siège social au L-1326 Luxembourg, 32 rue Auguste Charles, inscrite auprès du Registre de Commerce et des Sociétés de Luxembourg à la section B sous le numéro 61 414 constituée suivant un acte reçu le 24 octobre 1997, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations, numéro 63 du 30 janvier 1998 et dont les statuts ont été modifiés en dernier lieu suivant acte reçu par le notaire Maître Roger Arrensdorff, notaire de résidence à Mondorf-les-Bains, le 5 décembre 2005, publié au Mémorial C, Recueil des Sociétés et Associations numéro 664 du 31 mars 2006 (la "Société").

L'assemblée est présidée par Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

Le président désigne comme secrétaire Madame Nathalie MELLA, secrétaire juridique, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy.

L'assemblée choisit comme scrutateur Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Ettelbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy

Le bureau ainsi constitué, le président a exposé et prié le notaire soussigné d'acter ce qui suit:

I.- Les actionnaires présents ou représentés et le nombre d'actions qu'ils détiennent sont renseignés sur une liste de présence. Cette liste et les procurations, une fois signées par les comparants et le notaire instrumentant, resteront ci-annexées pour être enregistrées avec l'acte.

II.- Il ressort de la liste de présence que les 1.250 actions représentant l'intégralité du capital social sont représentées à la présente assemblée générale extraordinaire, de sorte que l'assemblée peut décider valablement sur tous les points portés à l'ordre du jour, dont les actionnaires ont été préalablement informés.

III.- L'ordre du jour de l'assemblée est le suivant:

#### *Ordre du jour*

1 Changement de dénomination sociale de NETCOM 2000 GROUP S.A. en IDEOVITRA S.A. et modification subséquente de l'article correspondant des statuts de la Société lors de la refonte des statuts de celle-ci;

2 Modification du premier paragraphe de son objet social pour lui donner la teneur suivante:

« **Art. 4.** La société a pour objet le conseil en informatique et en électronique, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à des sociétés ou individus désirant soit s'informatiser, soit modifier leur système informatique, soit encore évaluer leur système informatique et aussi le R&D, la conception et fabrication de systèmes électroniques ainsi que le développement de logiciels informatiques.»

3 Modification du nombre des actions et de la valeur nominale afin que le capital social de la société soit dorénavant représenté par 2.480 actions de EUR 12,50 chacune;

4 Augmentation du capital social de la Société à concurrence de onze mille euros (EUR 11.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-);

5 Émission de 880 actions nouvelles d'une valeur nominale de EUR 12,50 chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes;

6 Renonciation au droit préférentiel de souscription des actionnaires existants;

7 Acceptation de la souscription de 836 actions nouvelles actions par M. David CHEDOTAL et 44 actions nouvelles par M. Sami TEJ et acceptation de la libération intégrale de ces nouvelles actions par un apport en numéraire;

8 Suppression de la désignation de la valeur nominale des actions;

9 Révocation de Madame Aurore ARCHETTI en tant qu'administrateur de la Société;

10 Nomination de Monsieur Claude LEFRANCOIS en tant que nouvel administrateur de la Société;

11 Adaptation des statuts aux fins de refléter les décisions prises ci-dessus, de permettre à la société d'être unipersonnelle;

12 Divers.

Ces faits exposés et reconnus exacts par l'assemblée générale, après délibération, l'assemblée générale prend à l'unanimité des voix les résolutions suivantes:

#### *Première résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier la dénomination sociale de NETCOM 2000 GROUP S.A. en IDEOVITRA S.A..

L'assemblée générale a décidé de modifier en conséquence l'article correspondant des statuts de la Société lors de la refonte, lequel sera dorénavant rédigé comme suit:

«La Société prend comme dénomination «IDEOVITRA S.A.».

#### *Deuxième résolution*

L'assemblée décide de modifier l'objet social et de modifier par conséquent le premier paragraphe de l'article correspondant des statuts de la Société lors de la refonte pour lui donner la teneur suivante:

(Premier paragraphe)

«La société a pour objet le conseil en informatique et en électronique, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à des sociétés ou individus désirant soit s'informatiser, soit modifier leur système informatique, soit encore évaluer leur système informatique et aussi le R&D, la conception et fabrication de systèmes électroniques ainsi que le développement de logiciels informatiques.»

#### *Troisième résolution*

L'assemblée générale a décidé de modifier le nombre des actions et leur valeur nominale afin que le capital social de la Société soit dorénavant représenté par deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions de douze euros cinquante cents (EUR 12,50,-) chacune et confie au conseil d'administration le soin de procéder à l'échange des 1.250 actions d'une valeur nominale de vingt-quatre virgule quatre-vingts cents (EUR 24,80,-) chacune contre deux mille quatre cent quatre-vingts (2.480) actions d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50,-).

#### *Quatrième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'augmenter le capital social de la Société à concurrence de onze mille euros (EUR 11.000,-) pour le porter de son montant actuel de trente et un mille euros (EUR 31.000,-) à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-).

#### *Cinquième résolution*

L'assemblée générale a décidé d'émettre huit cent quatre-vingts (880) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze euros cinquante centime (EUR 12,50) chacune, ayant les mêmes droits et privilèges que les actions existantes.

#### *Sixième et septième résolutions*

Après avoir constaté que tous les actionnaires actuels existants de la Société ont décidé de renoncer à leur droit préférentiel de souscription en ce qui concerne l'émission de ces actions nouvelles, l'assemblée générale des actionnaires a accepté les souscriptions et paiement comme suit:

#### *Souscription - Paiement*

(i) Monsieur David CHEDOTAL, né à Saint-Nazaire (F) le 17 juillet 1971, demeurant à F-67210 Niedernai, 151 rue Loewert, ici représenté par Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Et-telbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy, a déclaré souscrire huit cent trente six (836) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50.-) et libérer intégralement chacune de ces actions souscrites par un apport en numéraire; et

(ii) Monsieur Sami TEJ, né à Tunis le 20 septembre 1974, demeurant à F-67200 Strasbourg, 9 rue Christophe Thomas Walliser, ici représenté par Monsieur Yves WALLERS, expert-comptable, demeurant professionnellement à L-9053 Et-telbruck, 53 Avenue J.F. Kennedy, a déclaré souscrire quarante-quatre (44) actions nouvelles d'une valeur nominale de douze euros cinquante cents (EUR 12,50.-) et libérer intégralement chacune de ces actions souscrites par un apport en numéraire.

Les prédites procurations, paraphées "ne varietur" par les comparants et le notaire instrumentant, resteront annexées aux présentes avec lesquelles elles seront soumises à la formalité de l'enregistrement.

Preuve de ce paiement est donnée au notaire soussigné, de sorte que la somme totale de onze mille euros (EUR 11.000,-) se trouve à l'entière disposition de la Société.

#### *Huitième résolution*

L'assemblée générale a décidé de supprimer la désignation de la valeur nominale des actions dans l'article correspondant des statuts de la Société.

L'assemblée générale a décidé de modifier, en vue de résolutions précédentes, l'article correspondant des statuts de la Société lors de la refonte des statuts de la Société, pour lui donner la teneur suivante:

«Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-), représenté par trois mille trois cent soixante (3.360) actions sans désignation de valeur nominale.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit dans les conditions légales requises.

Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix de l'actionnaire. La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.»

#### *Neuvième résolution*

L'assemblée générale décide de révoquer, avec effet immédiat, la personne suivante en leur qualité d'administrateur de la Société:

- Madame Aurore ARCHETTI, Administrateur, née le 29 mai 1976 à Bar-Le-Duc (F) et demeurant à F-67530 Boersch, 14, rue des Muguets.

L'assemblée générale décide de leur accorder décharge pour l'exécution de leur mandat.

#### *Dixième résolution*

L'assemblée générale décide de nommer la personne suivante en tant que nouvel administrateur de la Société:

- Monsieur Claude LEFRANCOIS, né le 02 juillet 1965 à Colmar (F) et demeurant à F-67210 Obernai, 50 Rue des Petits Champs.

La durée du mandat du nouvel administrateur de la Société, prénommé, prendra fin lors de l'assemblée générale des actionnaires qui se tiendra en l'an 2019, à moins qu'une assemblée générale des actionnaires n'en décide autrement.

#### *Onzième résolution*

Afin de mettre les statuts en concordance avec les résolutions qui précèdent et de les adapter en vue de permettre à la Société d'être unipersonnelle, l'assemblée générale a décidé de donner aux statuts dorénavant la teneur suivante:

#### **«Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>. Forme.** Il est formé entre les souscripteurs et tous ceux qui deviendront propriétaires des actions ci-après créées, une société anonyme («la Société»), régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg («les Lois») et par les présents statuts («les Statuts»).

**Art. 2. Dénomination.** La Société prend comme dénomination «IDEOVITRA S.A.».

**Art. 3. Siège social.** Le siège de la Société est établi dans la commune de Luxembourg.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la même commune par une décision du conseil d'administration, et à tout autre endroit au Grand-Duché de Luxembourg par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de statuts.

Lorsque des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social, de nature à compromettre l'activité normale au siège social ou la communication aisée de ce siège avec l'étranger, se sont produits ou seront imminents, le siège social pourra être transféré provisoirement à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales, sans que toutefois cette mesure puisse avoir d'effet sur la nationalité de la société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège, restera luxembourgeoise.

Pareille déclaration de transfert du siège social sera faite et portée à la connaissance des tiers par l'un des organes exécutifs de la société ayant qualité de l'engager pour les actes de gestion courante et journalière.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée illimitée.

**Art. 5. Objet.** La société a pour objet le conseil en informatique et en électronique, au Grand-Duché de Luxembourg ou à l'étranger, à des sociétés ou individus désirant soit s'informatiser, soit modifier leur système informatique, soit encore évaluer leur système informatique et aussi le R&D, la conception et fabrication de systèmes électroniques ainsi que le développement de logiciels informatiques.

La société peut faire toute opération de commerce se rapportant à tout matériel ou équipement informatique, électronique et électrotechnique et produits dérivés, directement ou par l'intermédiaire de prestataires extérieurs.

La société peut réaliser son objet soit seule, soit en participation avec des tiers, soit par des souscriptions ou des achats de titres ou de toute autre manière. Elle pourra effectuer tous placements immobiliers ou mobiliers, contracter tous emprunts avec ou sans affectation hypothécaire.

En outre, la société a pour objet la prise d'intérêts, sous quelque forme que ce soit, dans d'autres entreprises luxembourgeoises ou étrangères, ainsi que la gestion, le contrôle et la mise en valeur de ces participations.

Elle peut notamment acquérir par voie d'apport, de souscription, d'option, d'achat et de toute autre manière des valeurs mobilières de toutes espèces et les réaliser par voie de vente, cession, échange ou autrement.

La société peut également acquérir et mettre en valeur tous brevets et autres droits se rattachant à ces brevets ou pouvant les compléter.

La société peut emprunter et accorder aux sociétés dans lesquelles elle participe ou auxquelles elle s'intéresse directement ou indirectement tous concours, prêts, avances ou garanties.

La société pourra faire en outre toutes opérations commerciales, industrielles et financières, tant mobilières qu'immobilières qui peuvent lui paraître utiles dans l'accomplissement de son objet.

**Art. 6. Capital social.** Le capital social de la Société est fixé à quarante-deux mille euros (EUR 42.000,-), représenté par trois mille trois cent soixante (3.360) actions sans désignation de valeur nominale, intégralement souscrites et entièrement libérées.

Le capital souscrit de la Société peut être augmenté ou réduit par décisions de l'assemblée générale des actionnaires statuant comme en matière de modification des statuts.

La Société peut, dans la mesure et aux conditions prescrites par la loi, racheter ses propres actions.

**Art. 7. Prime d'émission.** En outre du capital social, un compte prime d'émission peut être établi dans lequel seront transférées toutes les primes payées sur les actions en plus de la valeur nominale.

Le montant de ce compte prime d'émission peut être utilisé, entre autre, pour régler le prix des actions que la Société a rachetées à ses actionnaire(s), pour compenser toute perte nette réalisée, pour des distributions au(x) actionnaire(s) ou pour affecter des fonds à la Réserve Légale.

**Art. 8. Actions.** Envers la Société, les actions sont indivisibles, de sorte qu'un seul propriétaire par action est admis.

Les copropriétaires indivis doivent désigner une seule personne qui les représente auprès de la Société.

**Art. 9. Forme des actions.** Les actions de la Société sont nominatives ou au porteur, ou en partie dans l'une ou l'autre forme, au choix des actionnaires, à l'exception de celles pour lesquelles la loi prescrit la forme nominative.

Les actions de la Société peuvent être créées, au choix du propriétaire, en titres unitaires ou en certificats représentatifs de plusieurs actions.

En présence d'actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société. Ledit registre énoncera le nom de chaque actionnaire, sa résidence, le nombre d'actions détenues par lui, les montants libérés sur chacune des actions, le transfert d'actions et les dates de tels transferts.

**Art. 10. Composition du Conseil d'Administration.** La Société sera administrée par un Conseil d'Administration composé de trois membres au moins, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Toutefois, lorsque la Société est constituée par un actionnaire unique ou que, à une assemblée générale des actionnaires, il est constaté que celle-ci n'a plus qu'un actionnaire unique, la composition du Conseil d'Administration peut être

limitée à un membre, appelé «administrateur unique», jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant la constatation de l'existence de plus d'un actionnaire.

Les administrateur(s) seront nommés par les actionnaire(s), qui détermineront leur nombre et la durée de leur mandat qui ne pourra excéder six années, respectivement ils peuvent être renommés et peuvent être révoqués à tout moment par une résolution des actionnaire(s).

**Art. 11. Pouvoir du Conseil d'Administration.** Le Conseil d'Administration est investi des pouvoirs les plus étendus pour accomplir tous les actes nécessaires ou utiles à la réalisation de l'objet social de la Société.

Tous les pouvoirs qui ne sont pas expressément réservés en vertu des Lois ou des Statuts au(x) actionnaire(s) relèvent de la compétence du Conseil d'Administration.

Le Conseil d'Administration pourra déléguer ses pouvoirs relatifs à la gestion journalière des affaires de la Société et à la représentation de la Société pour la conduite des affaires, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants et autres agents, associés ou non, agissant à telles conditions et avec tels pouvoirs que le conseil déterminera.

**Art. 12. Représentation.** Vis-à-vis des tiers, la société est valablement engagée en toutes circonstances par la signature individuelle de l'administrateur-délégué en ce qui concerne la gestion journalière, au-delà, par la signature conjointe d'un administrateur avec co-signature obligatoire de l'administrateur-délégué, sans préjudice des décisions à prendre quant à la signature sociale en cas de délégation de pouvoirs et mandats conférés par le conseil d'administration tel qu'indiqué dans les alinéas ci-dessus.

La Société sera également engagée en toutes circonstances vis-à-vis des tiers par la signature conjointe ou par la signature individuelle de toute personne à qui ce pouvoir de signature aura été délégué par le Conseil d'Administration, mais seulement dans les limites de ce pouvoir.

**Art. 13. Acompte sur dividende.** Le Conseil d'Administration peut décider de payer un dividende intérimaire sur base d'un état comptable préparé par eux duquel il ressort que des fonds suffisants sont disponibles pour distribution, étant entendu que les fonds à distribuer en tant que dividende intérimaire ne peuvent jamais excéder le montant total des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice dont les comptes annuels ont été approuvés, augmenté des bénéfices reportés ainsi que prélèvements effectués sur les réserves disponibles à cet effet et diminué des pertes reportées ainsi que des sommes à porter en réserves en vertu des Lois ou des Statuts.

**Art. 14. Réunions du Conseil d'Administration.** Le Conseil de d'Administration nommera parmi ses membres un président et pourra nommer un secrétaire qui n'a pas besoin d'être lui-même administrateur responsable de la tenue des procès-verbaux du Conseil d'Administration.

Le Conseil de d'Administration se réunira sur convocation du président ou de deux (2) de ses membres, au lieu et date indiqués dans la convocation.

Si tous les membres du Conseil d'Administration sont présents ou représentés à une réunion et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de la réunion, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Un administrateur peut également renoncer à sa convocation à une réunion, soit avant soit après la réunion, par écrit en original, par fax ou par e-mail.

Des convocations écrites séparées ne sont pas requises pour les réunions qui sont tenues au lieu et date indiqués dans un agenda de réunions adopté à l'avance par le Conseil de d'Administration.

Le Président présidera toutes les réunions du Conseil d'Administration, mais en son absence le Conseil d'Administration désignera un autre membre du Conseil d'Administration comme président pro tempore par un vote à la majorité des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

Tout administrateur peut se faire représenter aux réunions du Conseil d'Administration en désignant par un écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un autre administrateur comme son mandataire.

Tout membre du Conseil d'Administration peut représenter un ou plusieurs autres membres du Conseil d'Administration.

Un ou plusieurs administrateurs peuvent prendre part à une réunion par conférence téléphonique, visioconférence ou tout autre moyen de communication similaire permettant ainsi à plusieurs personnes y participant de communiquer simultanément les unes avec les autres.

Une telle participation sera considérée équivalente à une présence physique à la réunion.

En outre, une décision écrite, signée par tous les administrateurs, est régulière et valable de la même manière que si elle avait été adoptée à une réunion du Conseil d'Administration dûment convoquée et tenue.

Une telle décision pourra être consignée dans un seul ou plusieurs écrits séparés ayant le même contenu et signé par un ou plusieurs administrateurs.

Le Conseil d'Administration ne pourra valablement délibérer que si au moins la moitié (1/2) des administrateurs en fonction est présente ou représentée.

Les décisions seront prises à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés à cette réunion.

**Art. 15. Rémunération et débours.** Sous réserve de l'approbation des actionnaire(s), les administrateur(s) peuvent recevoir une rémunération pour leur gestion de la Société et être remboursés de toutes les dépenses qu'ils auront exposées en relation avec la gestion de la Société ou la poursuite de l'objet social de la Société.

**Art. 16. Conflit d'intérêts.** Si un ou plusieurs administrateurs ont ou pourraient avoir un intérêt personnel dans une transaction de la Société, cet administrateur devra en aviser les autres administrateur(s) et il ne pourra ni prendre part aux délibérations ni émettre un vote sur une telle transaction.

Dans le cas d'un administrateur unique, il est seulement fait mention dans un procès-verbal des opérations intervenues entre la Société et son administrateur ayant un intérêt opposé à celui de la Société.

Les dispositions des alinéas qui précèdent ne sont pas applicables lorsque (i) l'opération en question est conclue à des conditions normales et (ii) si elle tombe dans le cadre des opérations courantes de la Société.

Aucun contrat ni autre transaction entre la Société et d'autres sociétés ou entreprises ne sera affecté ou invalidé par le simple fait qu'un ou plusieurs administrateurs ou tout fondé de pouvoir de la Société y a un intérêt personnel, ou est administrateur, collaborateur, membre, associé, fondé de pouvoir ou employé d'une telle société ou entreprise.

**Art. 17. Responsabilité des administrateur(s).** Les administrateurs n'engagent, dans l'exercice de leurs fonctions, pas leur responsabilité personnelle lorsqu'ils prennent des engagements au nom et pour le compte de la Société.

**Art. 18. Commissaire(s) aux comptes.** Les opérations de la Société seront surveillées par un ou plusieurs commissaires aux comptes qui n'ont pas besoin d'être actionnaires.

Les commissaires aux comptes seront nommés par les actionnaire(s) pour une durée qui ne peut dépasser six ans, rééligibles et toujours révocables.

**Art. 19. Actionnaire(s).** Les actionnaires exercent les pouvoirs qui leur sont dévolus par les Lois et les Statuts.

Si la Société ne compte qu'un seul actionnaire, celui-ci exerce les pouvoirs pré-mentionnés conférés à l'assemblée générale des actionnaires.

**Art. 20. Assemblée générale annuelle.** L'assemblée générale annuelle des actionnaires se tiendra au siège social de la Société, ou à tout autre endroit qui sera fixé dans l'avis de convocation, le deuxième mardi du mois de juin à 15.00 heures.

Si ce jour est un jour férié légal, l'assemblée générale annuelle se tiendra le premier jour ouvrable qui suit.

L'assemblée générale annuelle pourra se tenir à l'étranger, si le Conseil d'Administration constate souverainement que des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 21. Assemblées générales.** Les décisions des actionnaire(s) sont prises en assemblée générale tenue au siège social ou à tout autre endroit du Grand-Duché de Luxembourg sur convocation conformément aux conditions fixées par les Lois et les Statuts du Conseil d'Administration, subsidiairement, des commissaire(s) aux comptes, ou plus subsidiairement, des actionnaire(s) représentant au moins dix pour cent (10%) du capital social.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés à une assemblée générale et s'ils déclarent avoir été dûment informés de l'ordre du jour de l'assemblée, celle-ci peut se tenir sans convocation préalable.

Tous les actionnaires sont en droit de participer et de prendre la parole à toute assemblée générale.

Un actionnaire peut désigner par écrit, transmis par tout moyen de communication permettant la transmission d'un texte écrit, un mandataire qui n'a pas besoin d'être lui-même actionnaire.

Lors de toute assemblée générale autre qu'une assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, les résolutions seront adoptées par les actionnaires à la majorité simple, indépendamment du nombre d'actions représentées.

Lors de toute assemblée générale convoquée en vue de la modification des Statuts ou du vote de décisions dont l'adoption est soumise aux conditions de quorum et de majorité exigées pour une modification des Statuts, le quorum sera d'au moins la moitié (1/2) du capital social et les résolutions seront adoptées par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

Si ce quorum n'est pas atteint, les actionnaires peuvent être convoqués à une seconde assemblée générale et les résolutions seront alors adoptées sans condition de quorum par les actionnaires représentant au moins les deux tiers (2/3) des votes exprimés.

**Art. 22. Exercice social.** L'exercice social de la Société commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

**Art. 23. Comptes sociaux.** A la clôture de chaque exercice social, les comptes sont arrêtés et le Conseil d'Administration dresse l'inventaire des éléments de l'actif et du passif, le bilan ainsi que le compte de résultats conformément aux Lois afin de les soumettre aux actionnaire(s) pour approbation.

Tout actionnaire ou son mandataire peut prendre connaissance des documents comptables au siège social.

**Art. 24. Réserve légale.** L'excédent favorable du compte de résultats, après déduction des frais généraux, coûts, amortissements, charges et provisions constituent le bénéfice net.



Sur le bénéfice net, il sera prélevé au moins cinq pour cent (5%) qui seront affectés, chaque année, à la réserve légale («la Réserve Légale») dans le respect de l'article 72 de la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales (telle que modifiée).

Cette affectation à la Réserve Légale cessera d'être obligatoire lorsque et aussi longtemps que la Réserve Légale atteindra dix pour cent (10%) du capital social.

**Art. 25. Affectations des bénéfices.** Après affectation à la Réserve Légale, les actionnaire(s) décident de l'affectation du solde du bénéfice net par versement de la totalité ou d'une partie du solde à un compte de réserve ou de provision, en le reportant à nouveau ou en le distribuant avec les bénéfices reportés, les réserves distribuables ou la prime d'émission aux actionnaire(s), chaque action donnant droit à une même proportion dans ces distributions.

**Art. 26. Dissolution et liquidation.** La Société peut être dissoute par une décision des actionnaire(s) délibérant comme en matière de modification de Statuts.

Au moment de la dissolution, la liquidation sera assurée par un ou plusieurs liquidateurs, actionnaires ou non, nommés par les actionnaire(s) qui détermineront leurs pouvoirs et rémunérations.

Un actionnaire unique peut décider de dissoudre la Société et de procéder à sa liquidation en prenant personnellement à sa charge tous les actifs et passifs, connus et inconnus, de la Société.

Après paiement de toutes les dettes et charges de la Société, y compris les frais de liquidation, le produit net de liquidation sera réparti entre les actionnaire(s).

Les liquidateur(s) peuvent procéder à la distribution d'acomptes sur produit de liquidation sous réserve de provisions suffisantes pour payer les dettes impayées à la date de la distribution.

**Art. 27. Disposition finale.** Toutes les matières qui ne sont pas régies par les Statuts seront réglées conformément aux Lois, en particulier à la loi du 10 août 1915 concernant les sociétés commerciales, telle que modifiée.»

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges, sous quelque forme que ce soit qui incombent à la Société ou qui sont mis à sa charge en raison de l'augmentation de son capital s'élève à environ mille six cents euros (EUR 1.600,-). Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée.

DONT ACTE, fait et passé à Ettelbrück, le jour, mois et an qu'en tête des présentes.

Lecture du présent acte faite et interprétation donnée aux membres du Bureau, connus du notaire soussigné par leur nom, prénom usuel, état et demeure, ils ont signé avec, le notaire soussigné, le présent acte.

Signé: Y. WALLERS, N. MELLA, DELOSCH.

Enregistré à Diekirch, le 15 juillet 2014. Relation: DIE/2014/9084. Reçu soixante-quinze (75.-) euros

Le Receveur (signé) pd: RECKEN.

Pour expédition conforme, délivrée aux fins de la publication au Mémorial C.

Diekirch, le 17 juillet 2014.

Référence de publication: 2014104303/332.

(140124423) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 17 juillet 2014.

### **Smart Business Investments S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann.

R.C.S. Luxembourg B 188.559.

#### — STATUTES

In the year two thousand and fourteen, on the seventeenth day of June.

Before us Maître Martine Decker, notary residing in Hesperange, Grand Duchy of Luxembourg.

There appeared:

Mr. Estanislao Amilibia Zalvide, with professional address at C/ Muelle de Tomás Olábarri, 6 Bajo, Apartado de Correos, 125, 48930 Las Arenas-Getxo (Vizcaya), Spain,

here represented by Mr. Guillermo G. Morales Lopez, residing professionally at L-5365 Munsbach, 2, rue Gabriel Lippmann,

by virtue of a proxy given under private seal at Getxo, on 22 May 2014,

Said proxy, after having been signed "ne varietur" by the proxy-holder of the appearing party and the undersigned notary, will remain attached to the present deed to be filed with the registration authorities.

The appearing party, represented as above, have requested the undersigned notary, to state as follows, the articles of incorporation of a public company limited by shares (société anonyme), which is hereby incorporated:

## I. Name - Registered office - Object - Duration

**Art. 1. Name.** The name of the company is “Smart Business Investments S.A.” (the Company). The Company is a public company limited by shares (société anonyme) governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg and, in particular, the law of August 10, 1915, on commercial companies, as amended (the Law), and these articles of incorporation (the Articles).

**Art. 2. Registered office.** The Company will have its registered office within the municipality of Schuttrange.

The registered office may be transferred to any other place within the municipality by a resolution of the Sole Director or, as the case may be, of the Board of Directors.

Branches or other offices may be established either in the Grand Duchy of Luxembourg or abroad by a resolution of the Sole Director or, as the case may be, the Board of Directors.

In the event that in the view of the Sole Director or, as the case may be, of the Board of Directors extraordinary political, economic or social developments occur or are imminent that would interfere with the normal activities of the Company at its registered office or with the ease of communications with such office or between such office and persons abroad, it may temporarily transfer the registered office abroad, until the complete cessation of these abnormal circumstances. Such temporary measures will have no effect on the nationality of the Company, which, notwithstanding the temporary transfer of the registered office, will remain a company governed by the laws of the Grand Duchy of Luxembourg. Such temporary measures will be taken and notified to any interested parties by one of the bodies or persons entrusted with the daily management of the Company.

**Art. 3. Corporate object.** The purpose of the Company is the acquisition of participations, in Luxembourg or abroad, in any companies or enterprises in any form whatsoever and the management of such participations. The Company may in particular acquire by subscription, purchase and exchange or in any other manner any stock, shares and other participation securities, bonds, debentures, certificates of deposit and other debt instruments and more generally, any securities and financial instruments issued by any public or private entity. It may participate in the creation, development, management and control of any company or enterprise. It may further invest in the acquisition and management of a portfolio of patents or other intellectual property rights of any nature or origin.

The Company may borrow in any form. It may issue notes, bonds and any kind of debt and equity securities. The Company may lend funds including, without limitation, the proceeds of any borrowings, to its subsidiaries, affiliated companies and any other companies. The Company may also give guarantees and pledge, transfer, encumber or otherwise create and grant security over all or some of its assets to guarantee its own obligations and those of any other company, and, generally, for its own benefit and that of any other company or person. For the avoidance of doubt, the Company may not carry out any regulated activities of the financial sector without having obtained the required authorisation.

The Company may use any techniques and instruments to efficiently manage its investments and to protect itself against credit risks, currency exchange exposure, interest rate risks and other risks.

The Company may carry out any commercial, financial or industrial operations and any transactions with respect to real estate or movable property, which directly or indirectly, favour or relate to its corporate object.

**Art. 4. Duration.** The Company is formed for an unlimited duration.

The Company is not to be dissolved by reason of the death, suspension of civil rights, incapacity, insolvency, bankruptcy or any similar event affecting one or several shareholders.

## II. Capital - Shares

**Art. 5. Capital.** The share capital is set at thirty-one thousand euro (EUR 31,000.-), represented by thirty-one thousand (31,000) shares, having a par value of one euro (EUR 1.-) each.

The share capital may be increased or decreased in one or several times by a resolution of the General Meeting acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles.

**Art. 6. Shares.** The shares will be in the form of registered or in the form of bearer shares, at the option of the shareholder(s). If the Company issues registered shares, a shareholders' register which may be examined by any shareholder will be kept at the registered office. The register will contain the precise designation of each shareholder and the indication of the number of shares held, the indication of the payments made on the shares as well as the transfers of shares and the dates thereof.

Each shareholder has to notify by registered letter to the Company his/her/its address and any change of it. The Company will be entitled to rely on the last address thus communicated.

Ownership of a registered share will result from the recordings in the shareholders' register.

In case of registered shares the transfers of shares will be carried out by a declaration of transfer entered into the shareholders' register, dated and signed by the transferor and the transferee or by their representative(s). The transfers of shares may also be carried out in accordance with the rules on the transfer of claims laid down in article 1690 of the Luxembourg Civil Code. Furthermore, the Company may accept and enter into the shareholders' register any transfer referred to in any correspondence or other document showing the consent of the transferor and the transferee.

Certificates reflecting the recordings in the shareholders' register will be delivered to the shareholders.

The Company may issue multiple share certificates.

The owners of shares or securities in registered form may at any time, request conversion thereof into shares or securities in bearer form.

In case of bearer shares the transfer of shares will be carried out by the mere delivery of the share certificate.

### III. Management - Representation

#### Art. 7. Board of directors.

##### 7.1. Composition of the board of directors.

When the Company is composed of several shareholders, it will be managed by a board of directors (the Board) composed of at least three (3) members, who need not be shareholders.

The General Meeting appoints the director(s) and determines their number, remuneration and the term of their office. Directors cannot be appointed for more than six (6) years and are re-eligible.

Directors may be removed at any time (with or without cause) by a resolution of the General Meeting.

If a legal entity is appointed as a director, it must appoint a permanent representative who represents such entity in its duties as a director. The permanent representative is subject to the same rules and incurs the same liabilities as if it had exercised its functions in its own name and on its own behalf, without prejudice to the joint and several liability of the legal entity which it represents.

Should the permanent representative be unable to perform its duties, the legal entity must immediately appoint another permanent representative.

If the office of a director becomes vacant, the majority of the remaining directors may fill the vacancy on a provisional basis until the final appointment is made by the next General Meeting.

##### 7.2. Powers of the board of directors

All powers not expressly reserved to the shareholder(s) by the Law or the Articles fall within the competence of the Board, who has all powers to carry out and approve all acts and operations consistent with the corporate object.

Special and limited powers may be delegated for specific matters to one or more agents by the Board.

The Board is authorised to delegate the day-to-day management and the power to represent the Company in this respect, to one or more directors, officers, managers or other agents, whether shareholders or not, acting either individually or jointly. If the day-to-day management is delegated to one or several directors, the Board must report to the annual General Meeting any salary, fees and/or any other advantages granted to such director(s) during the relevant financial year.

##### 7.3. Procedure

The Board must appoint a chairman among its members and may choose a secretary, who need not be a director, and who shall be responsible for keeping the minutes of the meetings of the Board and of General Meetings.

The Board meets upon the request of the chairman or any two (2) directors, at the place indicated in the notice, which, in principle, is at the registered office.

Written notice of any meeting of the Board is given to all directors at least twenty-four (24) hours in advance, except in case of emergency, the nature and circumstances of which are set forth in the notice of the meeting.

No notice is required if all members of the Board are present or represented and if they state to have full knowledge of the agenda of the meeting. Notice of a meeting may also be waived by a director, either before or after a meeting. Separate written notices are not required for meetings that are held at times and places indicated in a schedule previously adopted by the Board.

A director may grant a power of attorney to any other director in order to be represented at any meeting of the Board.

The Board can validly deliberate and act only if a majority of its members is present or represented. Resolutions of the Board are validly taken by a majority of the votes of the directors present or represented. The chairman has a casting vote in the event of tie. The resolutions of the Board are recorded in minutes signed by the chairman or all the directors present or represented at the meeting or by the secretary (if any).

Any director may participate in any meeting of the Board by telephone or video conference or by any other means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation by these means is deemed equivalent to a participation in person at a meeting duly convened and held.

Circular resolutions signed by all the directors are valid and binding as if passed at a Board meeting duly convened and held and bear the date of the last signature.

Any director having an interest conflicting with that of the Company in a transaction carried out otherwise than under normal conditions in the ordinary course of business, must advise the Board thereof and cause a record of his statement to be mentioned in the minutes of the meeting. The director concerned may not take part in these deliberations. A special report on the relevant transaction(s) is submitted to the shareholders before any vote, at the next General Meeting.

**Art. 8. Sole director.** Where the number of shareholders is reduced to one (1), the Company may be managed by a sole director until the ordinary General Meeting following the introduction of an additional shareholder. In such case, any reference in the Articles to the Board or the directors is to be read as a reference to such sole director, as appropriate.

The transactions entered into by the Company may be recorded in minutes and, unless carried out under normal conditions in the ordinary course of business, must be so recorded when entered with its sole director having a conflicting interest.

**Art. 9. Representation.** The Company is bound towards third parties by the signature of the sole director, by the joint signature of two directors in case of a Board, by the joint or single signature of any persons to whom special signatory powers have been delegated, or by the signature of the person/s to whom the daily management has been delegated (in the frame of the daily management).

#### IV. Shareholder(s)

##### Art. 10. General meetings of shareholders.

###### 10.1. Powers and voting rights

Resolutions of the shareholders are adopted at general meetings of shareholders (the General Meeting). The General Meeting has the broadest powers to adopt and ratify all acts and operations consistent with the corporate object.

Each share entitles to one (1) vote.

###### 10.2. Notices, quorum, majority and voting proceedings

General Meetings are held at such place and time as specified in the notices.

If all the shareholders are present or represented and consider themselves as duly convened and declare having been informed of the agenda of the meeting, the General Meeting may be held without prior notice.

A shareholder may grant a written power of attorney to another person (who need not be a shareholder) in order to be represented at any General Meeting.

Each shareholder may participate in any General Meeting by telephone or video conference or by any other similar means of communication allowing all the persons taking part in the meeting to identify, hear and speak to each other. The participation in a meeting by these means is deemed equivalent to a participation in person at such meeting.

Each shareholder may vote by way of voting forms provided by the Company. Voting forms contain the date, place and agenda of the meeting, the text of the proposed resolutions as well as for each resolution, three boxes allowing to vote in favour, against or abstain from voting. Voting forms must be sent back by the shareholders to the registered office. Only voting forms received prior to the General Meeting are taken into account for the calculation of the quorum. Voting forms which show neither a vote (in favour or against the proposed resolutions) nor an abstention, are void.

Resolutions of the General Meeting are passed by a simple majority of the votes cast, regardless of the proportion of the share capital represented.

The extraordinary General Meeting may amend the Articles only if at least one-half of the share capital is represented and the agenda indicates the proposed amendments to the Articles as well as the text of any proposed amendments to the object or form of the Company. If this quorum is not reached, a second General Meeting may be convened by means of notices published twice, at fifteen (15) days interval at least and fifteen (15) days before the meeting in the Mémorial and in two Luxembourg newspapers. Such notices reproduce the agenda of the General Meeting and indicate the date and results of the previous General Meeting. The second General Meeting deliberates validly regardless of the proportion of the capital represented. At both General Meeting, resolutions must be adopted by at least two-thirds of the votes cast.

Any change in the nationality of the Company and any increase of a shareholder's commitment in the Company require the unanimous consent of the shareholders and bondholders (if any).

**Art. 11. Sole shareholder.** Where the number of shareholders is reduced to one (1), the sole shareholder exercises all powers conferred by the Law to the General Meeting.

Any reference in the Articles to the General Meeting is to be read as a reference to such sole shareholder, as appropriate.

The resolutions of the sole shareholder are recorded in minutes.

#### V. Annual accounts - Allocation of profits Supervision

**Art. 12. Financial year and Approval of annual accounts.** The financial year begins on the first (1) of January and ends on the thirty-first (31) of December of each year.

Each year, the Board prepares the balance sheet and the profit and loss account, as well as an inventory indicating the value of the Company's assets and liabilities, with an annex summarising the Company's commitments and the debts of the officers, directors and statutory auditors towards the Company.

One month before the annual General Meeting, the Board provides documentary evidence and a report on the operations of the Company to the statutory auditors, who then prepares a report setting forth their proposals.

The annual General Meeting is held at the address of the registered office or at such other place in the municipality of the registered office, as may be specified in the notice, on the second Thursday of June of each year at 9.00 a.m.. If such day is not a business day in Luxembourg, the annual General Meeting is held on the following business day.

The annual General Meeting may be held abroad if, in the absolute and final judgment of the Board, exceptional circumstances so require.

**Art. 13. Statutory auditors/Réviseurs d'entreprises agréés.** The operations of the Company are supervised by one or several statutory auditors (commissaires).

The operations of the Company are supervised by one or several réviseurs d'entreprises agréés, when so required by law.

The General Meeting appoints the statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés and determines their number, remuneration and the term of their office, which may not exceed six (6) years. Statutory auditors/réviseurs d'entreprises agréés may be re-appointed.

**Art. 14. Allocation of profits.** From the annual net profits of the Company, five per cent (5%) is allocated to the reserve required by Law. This allocation ceases to be required when the legal reserve reaches an amount equal to ten per cent (10%) of the share capital.

The General Meeting determines how the balance of the annual net profits is allocated. It may allocate such balance to the payment of a dividend, transfer such balance to a reserve account or carry it forward in accordance with applicable legal provisions.

Interim dividends may be distributed, at any time, under the following conditions:

- (i) interim accounts are drawn up by the Board;
- (ii) these interim accounts show that sufficient profits and other reserves (including share premium) are available for distribution; it being understood that the amount to be distributed may not exceed profits made since the end of the last financial year for which the annual accounts have been approved, if any, increased by carried forward profits and distributable reserves and decreased by carried forward losses and sums to be allocated to the legal or a statutory reserve;
- (iii) the decision to distribute interim dividends is taken by the Board within two (2) months from the date of the interim accounts; and
- (iv) in their report to the Board, as applicable, the statutory auditors or the réviseurs d'entreprises agréés must verify whether the above conditions have been satisfied.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** The Company may be dissolved at any time, by a resolution of the General Meeting, acting in accordance with the conditions prescribed for the amendment of the Articles. The General Meeting appoints one or several liquidators, who need not be shareholders, to carry out the liquidation and determines their number, powers and remuneration. Unless otherwise decided by the General Meeting, the liquidators have the broadest powers to realise the assets and pay the liabilities of the Company.

The surplus after the realisation of the assets and the payment of the liabilities is distributed to the shareholders in proportion to the shares held by each of them.

## VII. General provision

**Art. 16.** All matters not expressly governed by the Articles shall be determined in accordance with the law and, subject to any non waivable provisions of the law, any agreement entered into by the shareholders from time to time.

### *Transitory provisions*

The first financial year begins on the date of this deed and ends on 31<sup>st</sup> December 2014.

The first annual general meeting will be held in 2015.

### *Subscription and Payment*

Mr. Estanislao Amilibia Zalvide, prenamed and represented as stated above, subscribes to the thirty-one thousand (31,000) shares with a par value of one euro (EUR 1.-) each, and agrees to pay them in to the extent of twenty-five per cent (25%) by a contribution in cash in the amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-).

The amount of seven thousand seven hundred and fifty euro (EUR 7,750.-) is at the disposal of the Company, evidence of which has been given to the undersigned notary.

As long as the shares are not entirely paid in, the shares will remain registered shares.

### *Costs*

The expenses, costs, fees and charges of any kind whatsoever to be borne by the Company in connection with its incorporation are estimated at approximately EUR 1,400.-.

### Resolutions of the sole shareholder

Immediately after the incorporation of the Company, the sole shareholder of the Company, representing the entire subscribed share capital, has passed the following resolutions:

1) The following person is appointed as Sole Director of the Company for a period expiring at the end of the annual general meeting of 2020:

- Mr. Estanislao Amilibia Zalvide, manager, born in Bilbao, Spain on 12 March 1973, with professional address at C/ Muelle de Tomás Olábarri, 6 Bajo, Apartado de Correos, 125, 48930 Las Arenas-Getxo (Vizcaya), Spain.

2) The company Moore Stephens Audit Sàrl, having its registered office at 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duchy of Luxembourg, registered with the R.C.S. Luxembourg number B155334, is appointed as statutory auditor of the Company for a period expiring at the end of the annual general meeting of 2020.

3) The registered office of the Company is set at 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

### Declaration

The undersigned notary, who understands and speaks English, states that, on the request of the appearing party, this deed is drawn up in English, followed by a French version and, in case of divergences between the English text and the French text, the English text prevails.

Whereof, the present notarial deed was drawn up in Hesperange, on the day named at the beginning of this document.

The document having been read to the proxy-holder, he signed together with us, the notary, the present deed.

### Suit la traduction française du texte qui précède:

L'an deux mil quatorze, le dix-sept juin.

Par devant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange, Grand-Duché de Luxembourg.

A comparu:

- Mr. Estanislao Amilibia Zalvide, demeurant professionnellement à C/ Muelle de Tomás Olábarri, 6 Bajo, Apartado de Correos, 125, 48930 Las Arenas-Getxo (Vizcaya), Espagne,

ici représentée par Mr Guillermo G. Morales Lopez, demeurant professionnellement à 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Münsbach, Grand Duchy of Luxembourg,

en vertu d'une procuration sous seing privé lui délivrée à Getxo, le 22 mai 2014,

Laquelle procuration restera, après être signée ne varietur par le mandataire de la comparante et le notaire instrumentant, annexée aux présentes pour être enregistrée avec elles.

La partie comparante, représentée comme indiqué ci-dessus, a prié le notaire instrumentant d'acter de la façon suivante, les statuts d'une société anonyme qui est ainsi constituée:

### I. Dénomination - Siège social - Objet - Durée

**Art. 1<sup>er</sup>. Dénomination.** Le nom de la société est "Smart Business Investments S.A." (la Société). La Société est une société anonyme régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg, et en particulier par la loi du 10 août 1915 sur les sociétés commerciales, telle que modifiée (la Loi), ainsi que par les présents statuts (les Statuts).

**Art. 2. Siège social.** Le siège social est établi dans la commune de Schuttrange.

Le siège social peut être transféré à tout autre endroit de la commune de Schuttrange par une décision de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Des succursales ou autres bureaux peuvent être établis soit au Grand-Duché de Luxembourg, soit à l'étranger, par une décision de l'Administrateur unique ou, le cas échéant, du Conseil d'Administration.

Au cas où l'Administrateur unique ou, le cas échéant, le Conseil d'Administration estime que des événements extraordinaires d'ordre politique, économique ou social compromettent l'activité normale de la Société à son siège social ou la communication aisée avec ce siège ou entre ce siège et l'étranger, ou que de tels événements sont imminents, il peut transférer temporairement le siège social à l'étranger jusqu'à cessation complète de ces circonstances anormales. Ces mesures provisoires n'auront aucun effet sur la nationalité de la Société, laquelle, nonobstant ce transfert provisoire du siège social, restera une société régie par les lois du Grand-Duché de Luxembourg. Ces mesures provisoires seront prises et portées à la connaissance de toute partie intéressée par l'un des organes ou des personnes en charge de la gestion journalière de la Société.

**Art. 3. Objet social.** L'objet de la Société est la prise de participations, tant au Luxembourg qu'à l'étranger, dans toutes sociétés ou entreprises sous quelque forme que ce soit, et la gestion de ces participations. La Société peut notamment acquérir par souscription, achat et échange ou de toute autre manière tous titres, actions et autres valeurs de participation, obligations, créances, certificats de dépôt et autres instruments de dette, et plus généralement, toutes valeurs et instruments financiers émis par toute entité publique ou privée. Elle peut participer à la création, au développement, à la gestion et au contrôle de toute société ou entreprise. Elle peut en outre investir dans l'acquisition et la gestion d'un portefeuille de brevets ou d'autres droits de propriété intellectuelle de quelque nature ou origine que ce soit.

La Société peut emprunter sous quelque forme que ce soit. Elle peut procéder à l'émission de billets à ordre, d'obligations et de titres et instruments de toute autre nature. La Société peut prêter des fonds, y compris notamment, les revenus de tous emprunts, à ses filiales, sociétés affiliées ainsi qu'à toutes autres sociétés. La Société peut également consentir des garanties et nantir, céder, grever de charges ou autrement créer et accorder des sûretés sur toute ou partie de ses actifs afin de garantir ses propres obligations et celles de toute autre société et, de manière générale, en sa faveur et en faveur de toute autre société ou personne. En tout état de cause, la Société ne peut effectuer aucune activité réglementée du secteur financier sans avoir obtenu l'autorisation requise.

La Société peut employer toutes les techniques et instruments nécessaires à une gestion efficace de ses investissements et à sa protection contre les risques de crédit, les fluctuations monétaires, les fluctuations de taux d'intérêt et autres risques.

La Société peut effectuer toutes les opérations commerciales, financières ou industrielles et toutes les transactions concernant des biens immobiliers ou mobiliers qui, directement ou indirectement, favorisent ou se rapportent à son objet social.

**Art. 4. Durée.** La Société est constituée pour une durée indéterminée.

La Société n'est pas dissoute en raison de la mort, de la suspension des droits civils, de l'incapacité, de l'insolvabilité, de la faillite ou de tout autre événement similaire affectant un ou plusieurs actionnaires.

## II. Capital - Actions

**Art. 5. Capital.** Le capital social est fixé à trente et un mille euros (EUR 31.000,-), représenté par trente et un mille (31.000) actions, ayant une valeur de un euro (EUR 1,-) chacune.

Le capital social peut être augmenté ou réduit à une ou plusieurs reprises par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts.

**Art. 6. Actions.** Les actions sont nominatives ou au porteur, au choix du/des actionnaire(s).

Au cas où la Société émet des actions nominatives, un registre des actionnaires sera tenu au siège social de la Société qui pourra être examiné par tout actionnaire. Le registre contiendra la désignation précise de chaque actionnaire et l'indication du nombre d'actions détenues, l'indication du paiement effectué pour les actions ainsi que les transferts d'actions et leur date.

Chaque actionnaire devra notifier à la société par lettre recommandée son adresse et tout changement de celle-ci. La Société sera en droit de se fier à la dernière adresse ainsi communiquée.

La propriété d'une action nominative résultera de l'inscription dans le registre des actionnaires.

Le transfert d'actions nominatives s'effectuera par une déclaration de transfert qui sera inscrite dans le registre des actionnaires, daté et signé par le cessionnaire et le cédant ou leurs représentants. Les transferts d'actions pourront aussi être effectués conformément aux règles régissant le transfert des droits fixés dans l'article 1690 du Code Civil luxembourgeois. De plus la Société pourra accepter et inscrire dans le registre des actionnaires tout transfert visé dans toute correspondance ou autre document qui prouve le consentement du cessionnaire et du cédant.

Des certificats reflétant l'inscription dans le registre des actionnaires seront délivrés à/aux actionnaire(s).

La Société pourra émettre plusieurs certificats d'actions.

Les propriétaires d'actions ou titres nominatifs peuvent à tout moment demander la conversion de ceux-ci en actions ou titres au porteur.

Dans le cas d'actions au porteur le transfert d'actions seront réalisés par la seule délivrance du certificat d'action.

## III. Gestion - Représentation

**Art. 7. Conseil d'administration.**

7.1. Composition du conseil d'administration

Lorsque la Société est composée de plusieurs actionnaires, elle sera gérée par un conseil d'administration (le Conseil) composé d'au moins trois (3) membres, qui ne doivent pas nécessairement être actionnaires.

L'Assemblée Générale nomme le(s) administrateur(s) et fixe leur nombre, leur rémunération ainsi que la durée de leur mandat. Les administrateurs ne peuvent être nommés pour plus de six (6) ans et sont rééligibles.

Les administrateurs sont révocables à tout moment (avec ou sans raison) par une décision de l'Assemblée Générale.

Lorsqu'une personne morale est nommée administrateur, celle-ci est tenue de désigner un représentant permanent qui représente ladite personne morale dans sa mission d'administrateur. Ce représentant permanent est soumis aux mêmes règles et encourt les mêmes responsabilités que s'il avait exercé ses fonctions en son nom et pour son propre compte, sans préjudice de la responsabilité solidaire de la personne morale qu'il représente.

Si le représentant permanent se trouve dans l'incapacité d'exercer sa mission, la personne morale doit nommer immédiatement un autre représentant permanent.

En cas de vacance d'un poste d'administrateur, la majorité des administrateurs restants peut y pourvoir provisoirement jusqu'à la nomination définitive, qui a lieu lors de la prochaine Assemblée Générale.

## 7.2. Pouvoirs du conseil d'administration

Tous les pouvoirs non expressément réservés par la Loi ou les Statuts à ou aux actionnaires sont de la compétence du Conseil, qui a tous les pouvoirs pour effectuer et approuver tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Des pouvoirs spéciaux et limités peuvent être délégués par le Conseil à un ou plusieurs agents pour des tâches spécifiques.

Le Conseil peut déléguer la gestion journalière et le pouvoir de représenter la Société en ce qui concerne cette gestion, à un ou plusieurs administrateurs, directeurs, gérants ou autres agents, actionnaires ou non, agissant seuls ou conjointement. Si la gestion journalière est déléguée à un ou plusieurs administrateurs, le Conseil doit rendre compte à l'Assemblée Générale annuelle, de tous traitements, émoluments et/ou avantages quelconques, alloués à ce(s) administrateur(s) pendant l'exercice social en cause.

## 7.3. Procédure

Le Conseil doit élire en son sein un président et peut désigner un secrétaire, qui n'a pas besoin d'être administrateur, et qui est responsable de la tenue des procès-verbaux de réunions du Conseil et de l'Assemblée Générale.

Le Conseil se réunit sur convocation du président ou d'au moins deux (2) administrateurs au lieu indiqué dans l'avis de convocation, qui en principe, est au Luxembourg.

Il est donné à tous les administrateurs une convocation écrite de toute réunion du Conseil au moins vingt-quatre (24) heures à l'avance, sauf en cas d'urgence, auquel cas la nature et les circonstances de cette urgence sont mentionnées dans la convocation à la réunion.

Aucune convocation n'est requise si tous les membres du Conseil sont présents ou représentés et s'ils déclarent avoir parfaitement eu connaissance de l'ordre du jour de la réunion. Un administrateur peut également renoncer à la convocation à une réunion, que ce soit avant ou après ladite réunion. Des convocations écrites séparées ne sont pas exigées pour des réunions se tenant à des heures et dans des lieux fixés dans un calendrier préalablement adopté par le Conseil.

Un administrateur peut donner une procuration à tout autre administrateur afin de le représenter à toute réunion du Conseil.

Le Conseil ne peut délibérer et agir valablement que si la majorité de ses membres sont présents ou représentés, en ce compris au moins un administrateur. Les décisions du Conseil sont valablement adoptées à la majorité des voix des administrateurs présents ou représentés. La voix du président est prépondérante en cas de partage des voix. Les décisions du Conseil sont consignées dans des procès-verbaux signés par le président ou par tous les administrateurs présents ou représentés à la réunion ou par le secrétaire (s'il en existe un).

Tout administrateur peut participer à toute réunion du Conseil par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une réunion valablement convoquée et tenue.

Des résolutions circulaires signées par tous les administrateurs sont valables et engagent la Société comme si elles avaient été adoptées lors d'une réunion du Conseil valablement convoquée et tenue et portent la date de la dernière signature.

Tout administrateur qui a un intérêt opposé à celui de la Société dans une transaction qui ne concerne pas des opérations courantes conclues dans des conditions normales, est tenu d'en prévenir le Conseil et de faire mentionner cette déclaration au procès-verbal de la réunion. L'administrateur en cause ne peut prendre part à ces délibérations. Un rapport spécial relatif à ou aux transactions concernées est soumis aux actionnaires avant tout vote, lors de la prochaine Assemblée Générale.

**Art. 8. Administrateur unique.** Au cas où la Société est composée d'un actionnaire unique, la Société peut être gérée par un seul administrateur jusqu'à l'assemblée générale ordinaire suivant l'introduction d'un actionnaire additionnel. Dans ce cas, toute référence dans les statuts au conseil d'administration ou aux administrateurs est à lire comme une référence à l'administrateur unique, selon qu'il convient.

Les transactions engagées par la Société peuvent être établies par écrit et, à moins d'être réalisées sous des conditions normales dans le cours normal des affaires, doivent être établies par écrit lorsqu'elles sont engagées avec son administrateur unique ayant un intérêt opposé.

**Art. 9. Représentation.** La Société est engagée vis-à-vis des tiers, par la signature de l'administrateur unique, par la signature conjointe de deux administrateurs dans le cas d'un conseil d'administration, par la signature conjointe ou isolée de toutes personnes auxquelles des pouvoirs de signature spéciaux ont été délégués, ou par la signature de la/des personnes auxquelles la gestion journalière a été déléguée (dans le cadre de la gestion journalière).

## IV. Actionnaire(s)

### Art. 10. Assemblée générale des actionnaires.

#### 10.1. Pouvoirs et droits de vote



Les résolutions des actionnaires sont adoptées lors des assemblées générales des actionnaires (l'Assemblée Générale). L'Assemblée Générale a les pouvoirs les plus étendus pour adopter et ratifier tous les actes et opérations conformes à l'objet social.

Chaque action donne droit à un (1) vote.

#### 10.2. Convocations, quorum, majorité et procédure de vote

Les Assemblées Générales se tiennent au lieu et heure précisés dans les convocations.

Si tous les actionnaires sont présents ou représentés et se considèrent comme ayant été valablement convoqués et déclarent avoir été informés de l'ordre du jour de l'assemblée, l'Assemblée Générale peut se tenir sans convocation préalable.

Un actionnaire peut donner une procuration écrite à toute autre personne (qui ne doit pas être un actionnaire) afin de le représenter à toute Assemblée Générale.

Tout actionnaire peut participer à toute Assemblée Générale par téléphone ou visio-conférence ou par tout autre moyen de communication similaire permettant à l'ensemble des personnes participant à la réunion de s'identifier, de s'entendre et de se parler. La participation à la réunion par un de ces moyens équivaut à une participation en personne à une telle réunion.

Tout actionnaire peut voter au moyen de formulaires de vote fournis par la Société. Les formulaires de vote indiquent la date, le lieu et l'ordre du jour de la réunion, le texte des résolutions proposées ainsi que, pour chaque résolution, trois cases permettant de voter en faveur, de voter contre ou de s'abstenir. Les formulaires de vote doivent être renvoyés par les actionnaires au siège social. Pour le calcul du quorum, il n'est tenu compte que des formulaires de vote reçus par la Société avant la réunion de l'Assemblée Générale. Les formulaires de vote dans lesquels ne sont mentionnés ni un vote (en faveur ou contre les résolutions proposées) ni une abstention, sont nuls.

Les décisions de l'Assemblée Générale sont adoptées à la majorité simple des voix exprimées, quelle que soit la proportion du capital social représenté.

L'Assemblée Générale extraordinaire ne peut modifier les Statuts que si la moitié au moins du capital social est représenté et que l'ordre du jour indique les modifications statutaires proposées ainsi que le texte de celles qui modifient l'objet social ou la forme de la Société. Si ce quorum n'est pas atteint, une deuxième Assemblée Générale peut être convoquée par annonces insérées deux fois, à quinze (15) jours d'intervalle au moins et quinze (15) jours avant l'Assemblée, dans le Mémorial et dans deux journaux de Luxembourg. Ces convocations reproduisent l'ordre du jour de la réunion et indiquent la date et les résultats de la précédente réunion. La seconde Assemblée Générale délibère valablement quelle que soit la proportion du capital représenté. Dans les deux Assemblées Générales, les résolutions doivent être adoptées par au moins les deux tiers des voix exprimées.

Tout changement de nationalité de la Société ainsi que toute augmentation de l'engagement d'un actionnaire dans la Société exige le consentement unanime des actionnaires et des obligataires (s'il y a lieu).

**Art. 11. Actionnaire unique.** Lorsque le nombre des actionnaires est réduit à un (1), l'actionnaire unique exerce tous les pouvoirs conférés par la Loi à l'Assemblée Générale.

Toute référence dans les Statuts à l'Assemblée Générale doit être considérée, le cas échéant, comme une référence à cet actionnaire unique.

Les résolutions de l'actionnaire unique sont consignées dans des procès-verbaux.

### V. Comptes annuels - Affectation des bénéfices - Contrôle

**Art. 12. Exercice social et Approbation des comptes annuels.** L'exercice social commence le premier (1) janvier et se termine le trente et un décembre (31) de chaque année.

Chaque année, le Conseil dresse le bilan et le compte de profits et pertes ainsi qu'un inventaire indiquant la valeur des actifs et passifs de la Société, avec une annexe résumant les engagements de la Société ainsi que les dettes des directeurs, administrateurs et commissaire(s) envers la Société.

Un mois avant l'Assemblée Générale annuelle, le Conseil remet les pièces, avec un rapport sur les opérations de la Société aux commissaires, qui doivent ensuite faire un rapport contenant leurs propositions.

L'Assemblée Générale annuelle se tient à l'adresse du siège social ou en tout autre lieu dans la municipalité du siège social, comme indiqué dans la convocation, le deuxième jeudi du mois de juin de chaque année à 9 heures. Si ce jour n'est pas un jour ouvré à Luxembourg, l'Assemblée Générale annuelle se tient le jour ouvré suivant.

L'Assemblée Générale annuelle peut se tenir à l'étranger si, selon l'avis absolu et définitif du Conseil, des circonstances exceptionnelles le requièrent.

**Art. 13. Commissaires/Réviseurs d'entreprises agréés.** Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs commissaires.

Les opérations de la Société sont contrôlées par un ou plusieurs réviseurs d'entreprises agréés, quand cela est requis par la loi.

L'Assemblée Générale nomme les commissaires/rèviseurs d'entreprises agréés et détermine leur nombre, leur rémunération et la durée de leur mandat, lequel ne peut dépasser six (6) ans. Les commissaires/rèviseurs d'entreprises agréés peuvent être réélus.

**Art. 14. Affectation des bénéfices.** Cinq pour cent (5 %) des bénéfices nets annuels de la Société sont affectés à la réserve requise par la Loi. Cette affectation cesse d'être exigée quand la réserve légale atteint dix pour cent (10 %) du capital social.

L'Assemblée Générale décide de l'affectation du solde des bénéfices nets annuels. Elle peut allouer ce bénéfice au paiement d'un dividende, l'affecter à un compte de réserve ou le reporter en respectant les dispositions légales applicables.

Des dividendes intérimaires peuvent être distribués à tout moment, aux conditions suivantes:

(i) des comptes intérimaires sont établis par le Conseil;

(ii) ces comptes intérimaires montrent que des bénéfices et autres réserves (en ce compris la prime d'émission) suffisants sont disponibles pour une distribution; étant entendu que le montant à distribuer ne peut excéder le montant des bénéfices réalisés depuis la fin du dernier exercice social dont les comptes annuels ont été approuvés, le cas échéant, augmenté des bénéfices reportés et des réserves distribuables, et réduit par les pertes reportées et les sommes à affecter à la réserve légale ou statutaire;

(iii) la décision de distribuer des dividendes intérimaires est adoptée par le Conseil dans les deux (2) mois suivant la date des comptes intérimaires; et

(iv) dans leur rapport au Conseil, selon le cas, les commissaires ou les réviseurs d'entreprises agréés doivent vérifier si les conditions prévues ci-dessous ont été remplies.

## VI. Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** La Société peut être dissoute à tout moment, par une résolution de l'Assemblée Générale, adoptée selon les modalités requises pour la modification des Statuts. L'Assemblée Générale nomme un ou plusieurs liquidateurs, qui n'ont pas besoin d'être actionnaires, pour réaliser la liquidation et détermine leur nombre, pouvoirs et rémunération. Sauf décision contraire de l'Assemblée Générale, les liquidateurs sont investis des pouvoirs les plus étendus pour réaliser les actifs et payer les dettes de la Société.

Le boni de liquidation résultant de la réalisation des actifs et du paiement des dettes est distribué aux actionnaires proportionnellement aux actions détenues par chacun d'entre eux.

## VII. Dispositions générales

**Art. 16.** Pour tous les points non expressément prévus par les Statuts, il est fait référence à la loi et, sous réserve des dispositions légale d'ordre public, à tout accord conclu de temps à autre entre les actionnaires.

### *Dispositions transitoires*

Le premier exercice social commence à la date du présent acte et s'achève le 31 décembre 2014.

La première assemblée générale annuelle sera tenue en l'an 2015.

### *Souscription et Libération*

Mr. Estanislao Amilibia Zalvide,, prénommé et représenté comme indiqué ci-dessus, déclare souscrire aux trente et un mille (31.000) actions d'une valeur nominale d'un euro (EUR 1,-) chacune, et de les libérer à concurrence de vingt-cinq pour cent (25%) par un apport en numéraire d'un montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-).

Le montant de sept mille sept cent cinquante euros (EUR 7.750,-) est à la disposition de la Société, ainsi qu'il a été prouvé au notaire instrumentant.

### *Frais*

Les dépenses, coûts, honoraires et charges de toutes sortes qui incombent à la Société du fait de sa constitution s'élèvent approximativement à EUR 1.400,-.

### *Résolutions de l'actionnaire unique*

Immédiatement après la constitution de la Société, l'actionnaire unique de la Société, représentant l'intégralité du capital social souscrit, a adopté les résolutions suivantes:

1) La personne suivante est nommée en qualité d'administrateur unique de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020:

- Mr. Estanislao Amilibia Zalvide, demeurant professionnellement à C/ Muelle de Tomás Olábarri, 6 Bajo, Apartado de Correos, 125, 48930 Las Arenas-Getxo (Vizcaya), Espagne,

2) La société Moore Stephens Audit Sàrl, ayant son siège social au 2-4, rue du Château d'Eau, L-3364 Leudelange, Grand-Duché de Luxembourg, immatriculée au R.C.S. Luxembourg numéro B155334, est nommée en qualité de commissaire de la Société pour une durée expirant à l'issue de l'assemblée générale annuelle de 2020.

3) Le siège social de la Société est établi au 2, rue Gabriel Lippmann, L-5365 Munsbach.

123547

*Déclaration*

Le notaire soussigné, qui comprend et parle l'anglais, déclare que, à la requête de la partie comparante, le présent acte est rédigé en anglais, suivi d'une traduction française et que, en cas de divergences entre le texte anglais et le texte français, la version anglaise fait foi.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au mandataire du comparant, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Morales Lopez, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 20 juin 2014. Relation: LAC/2014/28662. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

Le Receveur (signé): Irène Thill.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103503/523.

(140121556) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

**Dafofin Five S.A., Société Anonyme.**

Siège social: L-1468 Luxembourg, 16, rue Erasme.

R.C.S. Luxembourg B 77.982.

*Extrait des résolutions prises lors de l'assemblée générale ordinaire de la Société tenue en date du 25 juin 2014*

En date du 25 juin 2014, l'assemblée générale ordinaire de la Société a pris la résolution de renouveler le mandat de Deloitte Audit en tant que réviseur d'entreprises agréé de la Société avec effet immédiat et ce pour une durée déterminée jusqu'à l'assemblée générale de la Société qui statuera sur les comptes arrêtés au 31 décembre 2014.

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 17 juillet 2014.

DAFOFIN FIVE S.A.

Signature

Référence de publication: 2014104798/15.

(140125592) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---

**Parlour Products Holdings (Lux) S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: USD 125.000,00.**

Siège social: L-1882 Luxembourg, 5, rue Guillaume Kroll.

R.C.S. Luxembourg B 141.084.

L'an deux mille quatorze, le neuf juillet.

Le soussigné Maître Francis KESSELER, notaire de résidence à Esch-sur-Alzette, déclare et constate que:

Lors de la rédaction de l'acte documentant l'assemblée générale extraordinaire des actionnaires de la société à responsabilité limitée Parlour Products Holdings (Lux) S.à r.l. reçu par Maître Kessler, notaire de résidence à Esch/Alzette, le 9 octobre 2013, numéro 2631/13 de son répertoire, enregistré à Esch-sur-Alzette le 15 octobre 2013 sous la relation: EAC/2013/13427 (ci après «l'Acte»),

(i) Dans la version anglaise de l'Acte, une erreur de numérotation s'est glissée dans la neuvième résolution, lors de la refonte des statuts de la Société. En effet, par une erreur typographique, l'objet social a été repris sur deux articles (2 et 3), alors qu'il fallait l'inscrire dans un seul article (l'article 2). Il y a donc lieu de procéder à la rectification de cette erreur et de procéder à la renumérotation des articles suivants, de sorte que les statuts repris à la neuvième résolution de la version anglaise de l'Acte sont à rectifier comme suit (en tenant déjà compte de la rectification décrite au point (ii) ci-dessous):

**Art. 1.** "There exists a private limited liability company (société à responsabilité limitée) under the name of Parlour Products Holdings (Lux) S.à r.l., which shall be governed by the laws pertaining to such an entity (hereinafter, the Company), and in particular by the law of August 10, 1915 on commercial companies as amended (hereinafter, the Law), as well as by the present articles of association (hereinafter, the Articles) and by any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 2.** The Company may carry out all transactions pertaining directly or indirectly to the taking of participating interests in any enterprises in whatever form, as well as the administration, management, control and development of such participating interests, in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

The Company may particularly use its funds for the setting-up, management, development and disposal of a portfolio consisting of any securities and intellectual property rights of whatever origin and participate in the creation, development and control of any enterprises. It may also acquire by way of contribution, subscription, underwriting or by option to purchase and any other way whatsoever, any type of securities and intellectual property rights, have them developed and realise them by way of sale, transfer, exchange or otherwise. The Company may grant assistance (by way of loans, advances, guarantees or securities or otherwise) to companies or other enterprises in which the Company has an interest or which form part of the group of companies to which the Company belongs (such as, but not limited to, shareholders or affiliated entities).

In general, the Company may likewise carry out any financial, commercial, industrial, movable or real estate transactions, take any measures to safeguard its rights and make any transactions whatsoever which are directly or indirectly connected with its purpose or which promote its development.

The Company may borrow in any form including by way of public offer. It may issue by way of private or public placement, notes, bonds and debentures and any kind of debt, whether convertible or not, and/or equity securities, subject always to the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders. It may give guarantees and grant securities in favor of third parties to secure its obligations or the obligations of its subsidiaries, affiliated companies or any other companies. The Company may further pledge, transfer, encumber or otherwise create security over all or over some of its assets.

**Art. 3.** The Company is formed for an unlimited duration.

**Art. 4.** The registered office of the Company is established in the City of Luxembourg.

It may be transferred to any other address in the same municipality or to another municipality by a decision of the Board of Managers (as defined below), respectively by a resolution taken by the general meeting of the shareholders, as required by the then applicable provisions of the Law.

The Company may have offices and branches, both in the Grand Duchy of Luxembourg and abroad.

**Art. 5.** The subscribed share capital is set at one hundred twenty-five thousand United States Dollars (USD 125.000,00), represented by one hundred twenty-five thousand (125.000) shares with a nominal value of one United States Dollar (USD 1,00) each.

The Company may repurchase its own shares within the limits set by the Law and the Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 6.** The share capital may be changed at any time by a decision of the sole shareholder or by a decision of the shareholders' meeting, in accordance with Article 14 and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 7.** Towards the Company, the shares are indivisible, since only one owner is admitted per share. Joint co-owners have to appoint a sole person as their representative towards the Company. In case of plurality of owners per share, the Company may suspend the rights attached to this share until a single owner has been designated to the Company.

**Art. 8.** The shares held by each shareholder may only be transferred in accordance with article 189 of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 9.** The Company shall not be dissolved by reason of death, suspension of civil rights, insolvency or bankruptcy of any of the shareholders.

**Art. 10.** The Company is managed by a board of managers (hereinafter, the Board of Managers), composed of at least three (3) managers divided into two (2) categories, respectively denominated "Category A Managers" and "Category B Managers". The managers need not be shareholders. The managers may be dismissed at any time, with or without cause, by a resolution of shareholders holding more than half of the share capital.

**Art. 11.** In dealing with third parties, the Board of Managers shall have all powers to act in the name of the Company in all circumstances and to carry out and approve all acts and operations consistent with the Company's purpose, provided that the terms of this article and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, shall have been complied with.

All powers not expressly reserved by the Law or the Articles to the general meeting of shareholders shall fall within the competence of the Board of Managers.

Towards third parties, the Company shall be bound by the joint signature of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall have the rights to give special proxies for determined matters to one or more proxy holders, selected from its members or not, either shareholders or not.

**Art. 12.** The Board of Managers may delegate the day-to-day management of the Company to one or several managers or agent(s) and shall determine the manager's or agent's responsibilities and remuneration (if any), the duration of the period of representation and any other relevant conditions of this agency.

The Board of Managers may elect a chairman from among its members. If the chairman is unable to be present, his place will be taken by election among managers present at the meeting.

The Board of Managers may elect a secretary who need not be a manager or a shareholder of the Company.

The meetings of the Board of Managers are convened by the chairman, the secretary or by any two (2) managers. The Board of Managers may validly debate without prior notice if all the managers are present or represented.

Written notice, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of any meeting of the Board of Managers shall be given to all managers at least twenty-four (24) hours in advance of the date set for such meeting, except in case of emergency, in which case the nature of such circumstances shall be set forth in the convening notice of the meeting of the Board of Managers.

No such convening notice is required if all the members of the Board of Managers are present or represented at the meeting and if they state to have been duly informed, and to have had full knowledge of the agenda of the meeting. The notice may be waived by the consent in writing, whether in original, by telegram, telex, facsimile or e-mail, of each member of the Board of Managers.

A manager of any category may be represented at the Board of Managers by another manager of any category, and a manager of any category may represent several managers of any category.

The Board of Managers may only validly debate and take decisions if a majority of its members are present or represented by proxies and with at least the presence or representation of one Category A Manager and one Category B Manager, and any decision taken by the Board of Managers shall require a simple majority including at least the favorable vote of one Category A Manager and one Category B Manager.

The Board of Managers shall meet as often as the Company's interest so requires or upon call of any manager at the place indicated in the convening notice.

One or more managers may participate in a meeting by means of a conference call or by any similar means of communication enabling thus several persons participating therein to simultaneously communicate with each other. Such participation shall be deemed equal to a physical presence at the meeting. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members having participated.

A written decision, approved and signed by all the managers, is proper and valid as though it had been adopted at a meeting of the Board of Managers, which was duly convened and held. Such a decision may be documented in a single document or in several separate documents having the same content signed by all the members of the Board of Managers.

The Board of Managers may decide to pay interim dividends to the shareholders before the end of the financial year on the basis of a statement of accounts showing that sufficient funds are available for distribution, it being understood that the amount to be distributed may not exceed realized profits since the end of the last financial year, increased by carried forward profits and distributable reserves, but decreased by carried forward losses and sums to be allocated to a reserve to be established according to the Law, these Articles and any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 13.** The managers assume, by reason of their position, no personal liability in relation to any commitment validly made by them in the name of the Company.

**Art. 14.** Each shareholder may take part in collective decisions irrespectively of the number of shares owned. Each shareholder has voting rights commensurate with her/his shareholding. Collective decisions are only validly taken insofar as they are adopted by shareholders owning more than half of the share capital.

However, resolutions to alter the Articles and other specific decisions as defined by the Law may only be adopted by the majority of the shareholders owning at least three quarters of the Company's share capital, in accordance with the provisions of the Law and with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of August and ends on the thirty-first of July of the following year.

**Art. 16.** At the end of each accounting year, the Company's accounts are established and the Board of Managers prepares an inventory including an indication of the value of the Company's assets and liabilities.

Each shareholder may inspect the above inventory and balance sheet at the Company's registered office.

**Art. 17.** The credit balance of the profit and loss account, after deduction of the expenses, costs, amortization, charges and provisions represents the net profit of the Company.

Every year, five percent (5%) of the net profit shall be allocated to the legal reserve.

This allocation ceases to be compulsory when the legal reserve amounts to ten percent (10%) of the issued share capital but shall be resumed until the reserve fund is entirely reconstituted if, at any time and for any reason whatever, the ten percent (10%) threshold is no longer met.

The balance of the net profit may exclusively be distributed to the shareholders in accordance with the provisions of any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders.

**Art. 18.** At the time of winding up the Company, the liquidation shall be carried out by one or several liquidators, shareholders or not, appointed by the shareholders who shall determine their powers and remuneration.

At the time of winding up the Company, any distributions to the shareholders shall be made in accordance with the last paragraph of Article 17.

**Art. 19.** Reference is made to the provisions of the Law and to any shareholders' agreement which may be entered into from time to time between, amongst others, the shareholders, for all matters for which no specific provision is made in the Articles."

(ii) une erreur s'est immiscée à la neuvième résolution de l'Acte, lors de la refonte des statuts de la Société, à l'article quinze (15) relatif à l'exercice social, étant donné qu'il n'y avait pas lieu de le modifier, de sorte qu'il faut le rectifier et le lire l'article 15 des statuts comme suit dans la version française et anglaise de l'Acte:

" **Art. 15.** The Company's financial year begins on the first of August and ends on the thirty- first of July of the following year."

« **Art. 15.** L'exercice social commence le premier août et se termine le trente- et- un juillet de l'année suivante.»

Toutes les autres dispositions de l'Acte demeurent inchangées.

DONT ACTE, fait et passé à Esch-sur-Alzette, date qu'en tête des présentes.

Signé: Kessler.

Enregistré à Esch/Alzette Actes Civils, le 14 juillet 2014. Relation: EAC/2014/9724. Reçu douze euros 12,00 €.

Le Receveur ff. (signé): M. Halsdorf.

POUR EXPEDITION CONFORME.

Référence de publication: 2014105227/160.

(140125457) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

**Exolux S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2611 Luxembourg, 67, route de Thionville.

R.C.S. Luxembourg B 188.574.

—  
STATUTS

L'an deux mil quatorze, le deux juillet.

Pardevant Maître Martine DECKER, notaire de résidence à Hesperange.

Ont comparu:

- 1.- Monsieur Ulisses Emanuel MONTEIRO PINTO, salarié, demeurant à L-2611 Luxembourg, 67, route de Thionville,
- 2.- Monsieur Lourenco Cipriano LEAL, cadre, demeurant à F-93250 Villemomble (France), 6, rue Denis Papin, ici dûment représenté par Monsieur Ulisses Emanuel MONTEIRO PINTO, préqualifié, en vertu d'une procuration sous seing privé donnée à Villemomble, le 25 juin 2014.

Laquelle procuration, après avoir été paraphée «ne varietur» par le mandataire du comparant et le notaire instrumentant demeurera annexée aux présentes pour être enregistrée en même temps.

Lesquels comparants, agissant comme dit ci-avant, ont requis le notaire instrumentant de dresser acte d'une société à responsabilité limitée, qu'ils déclarent constituer entre eux et entre tous ceux qui en deviendront associés par la suite et dont ils ont arrêté les statuts comme suit:

**Dénomination - Siège - Durée - Objet - Capital**

**Art. 1<sup>er</sup>.** Il est formé par les présentes une société à responsabilité limitée sous la dénomination de «EXOLUX S.à r.l.».

**Art. 2.** Le siège social de la société est établi dans la Ville de Luxembourg.

Il pourra être transféré en tout autre commune du Grand-Duché de Luxembourg, par décision du ou des associés prise aux conditions requises pour la modification des statuts.

**Art. 3.** La durée de la société est illimitée.

**Art. 4.** La société a pour objet l'import, l'export, l'achat et la vente au Grand-Duché et à l'étranger, en gros et en détail de marchandises dans le commerce de toutes sortes, ainsi que toutes prestations de services y relatives non spécifiquement réglementées.

De manière générale, la société pourra faire toutes opérations industrielles, commerciales, financières, civiles, mobilières ou immobilières, pouvant se rattacher directement ou indirectement à l'objet social ou à tout objet similaire ou connexe ou de nature à en favoriser le développement.

**Art. 5.** Le capital social est fixé à douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR), divisé en cent (100) parts sociales de cent vingt-cinq euros (125,-EUR) chacune, réparties comme suit:

1.- Monsieur Ulisses Emanuel MONTEIRO PINTO, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
2.- Monsieur Lourenco Cipriano LEAL, préqualifié, cinquante parts . . . . .	50
Total des parts: cent parts . . . . .	100

Toutes les parts ont été intégralement libérées en espèces, de sorte que la somme de douze mille cinq cents euros (12.500,-EUR) se trouve dès à présent à la libre disposition de la société, ainsi qu'il en a été justifié au notaire instrumentant, qui le constate expressément.

La propriété des parts sociales résulte des présents statuts ou des actes de cession de parts régulièrement consentis, sans qu'il n'y ait lieu à délivrance d'aucun titre.

Chaque part sociale donne droit à une fraction proportionnelle au nombre des parts existantes de l'actif social ainsi que des bénéfices.

**Art. 6.** Entre associés les parts sont librement cessibles.

Elles ne peuvent être cédées entre vifs à des non-associés qu'avec l'agrément unanime des associés.

En cas de refus de cession le ou les associés non cédants s'obligent eux-mêmes à reprendre les parts offertes en cession.

Les valeurs de l'actif net du bilan serviront de base pour la détermination de la valeur des parts à céder.

Les parts sociales ne peuvent être transmises pour cause de mort à des non-associés que moyennant l'agrément unanime des associés survivants.

**Art. 7.** Le décès, l'incapacité, la déconfiture ou la faillite, de l'un des associés ne mettent pas fin à la société.

**Art. 8.** Les créanciers, ayants-droit ou héritiers, alors même qu'il y aurait parmi eux des mineurs ou incapables, ne pourront, pour quelque motif que ce soit, faire apposer des scellés sur les biens et documents de la société, ni s'immiscer de quelque manière dans les actes de son administration; pour faire valoir leurs droits ils devront s'en rapporter aux inventaires de la société et aux décisions des assemblées générales.

### Gérance - Assemblée générale

**Art. 9.** La société est administrée par un ou plusieurs gérants, associés ou non, nommés et révocables par l'assemblée générale qui fixe la durée de leur mandat et leurs pouvoirs.

**Art. 10.** Le ou les gérants ne contractent en raison de leurs fonctions aucune obligation personnelle relativement aux engagements régulièrement pris par eux au nom de la société; simples mandataires, ils ne sont responsables que de l'exécution de leur mandat.

**Art. 11.** Pour engager valablement la société, la signature du ou des gérants est requise.

**Art. 12.** Chaque associé peut participer aux décisions collectives quel que soit le nombre de parts qui lui appartiennent. Chaque associé a un nombre de voix égal au nombre de parts qu'il possède.

Chaque associé peut se faire valablement représenter aux assemblées par un porteur de procuration spéciale.

**Art. 13.** Les décisions collectives ne sont valablement prises que pour autant qu'elles sont adoptées par les associés représentant plus de la moitié du capital social.

Les décisions collectives ayant pour objet une modification des statuts doivent réunir les voix des associés représentant les trois quarts (3/4) du capital social.

### Année sociale - Bilan

**Art. 14.** L'année sociale commence le premier janvier et finit le trente et un décembre de chaque année.

Chaque année, le 31 décembre, les comptes annuels sont arrêtés et la gérance dresse les comptes sociaux, conformément aux dispositions légales en vigueur.

Sur le bénéfice net constaté, il est prélevé cinq pourcent (5%) pour la constitution d'un fonds de réserve légale, jusqu'à ce que celui-ci ait atteint le dixième du capital social.

Le surplus du bénéfice est à la libre disposition des associés.

### Dissolution - Liquidation

**Art. 15.** Lors de la dissolution de la société, la liquidation sera faite par un ou plusieurs liquidateurs, associés ou non, nommés par l'assemblée des associés, qui fixera leurs pouvoirs et leurs émoluments.

### Disposition générale

**Art. 16.** La loi du 10 août 1915 et ses modifications ultérieures trouveront leur application partout où il n'y a pas été dérogé par les présents statuts.

#### *Mesure transitoire*

Par dérogation, le premier exercice commence le jour de la constitution pour finir le 31 décembre 2014.

#### *Estimation des frais*

Le montant des frais, dépenses, rémunérations ou charges sous quelque forme que ce soit, qui incombent à la société et qui sont mis à sa charge en raison de sa constitution, est estimé à 980,- €.

#### *Assemblée Générale extraordinaire*

Et à l'instant les associés, ès-qualités qu'ils agissent, représentant l'intégralité du capital social, se sont réunis en assemblée générale, et, à l'unanimité des voix, ont pris les résolutions suivantes:

- 1.- L'adresse du siège social est fixée à L-2611 Luxembourg, 67, route de Thionville.
- 2.- Est nommé gérant pour une durée indéterminée, Monsieur Ulisses Emanuel MONTEIRO PINTO, préqualifié.
- 3.- La société est valablement engagée en toutes circonstances par la seule signature du gérant.

Dont acte, fait et passé à Hesperange, en l'étude du notaire instrumentant, date qu'en tête des présentes.

Et après lecture faite et interprétation donnée au comparant, ès-qualités qu'il agit, connu du notaire instrumentant par noms, prénoms usuels, états et demeures, il a signé avec Nous notaire le présent acte.

Signé: Monteiro Pinto, M. Decker.

Enregistré à Luxembourg Actes Civils, le 3 juillet 2014. Relation: LAC/2014/30959. Reçu soixante-quinze euros 75,00 €.

*Le Receveur ff. (signé):* Carole Frising.

POUR EXPÉDITION CONFORME, délivrée aux fins de dépôt au registre de commerce et des sociétés.

Hesperange, le 14 juillet 2014.

Référence de publication: 2014103110/102.

(140121787) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

#### **Real Fun Games S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

Siège social: L-2346 Luxembourg, 20, rue de la Poste.

R.C.S. Luxembourg B 165.791.

Les comptes annuels au 31 décembre 2013 ont été déposés au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg. Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Real Fun Games S.à.r.l.

Société à Responsabilité Limitée

Signatures

Référence de publication: 2014103470/12.

(140121761) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 15 juillet 2014.

---

#### **MEIF Germany Two S.à r.l., Société à responsabilité limitée.**

**Capital social: EUR 12.500,00.**

Siège social: L-1648 Luxembourg, 46, place Guillaume II.

R.C.S. Luxembourg B 118.665.

Par résolutions signées en date du 30 juin 2014, l'associé unique a décidé de renouveler le mandat de réviseur d'entreprises agréé de PricewaterhouseCoopers, avec siège social au 400, route d'Esch, L-1471 Luxembourg, pour une période venant à échéance lors de l'assemblée générale qui statuera sur les comptes de l'exercice social se clôturant au 31 décembre 2014 et qui se tiendra en 2015;

Pour mention aux fins de la publication au Mémorial, Recueil des Sociétés et Associations.

Luxembourg, le 16 juillet 2014.

Référence de publication: 2014105158/14.

(140125366) Déposé au registre de commerce et des sociétés de Luxembourg, le 18 juillet 2014.

---